

BULLETIN TRIMESTRIEL

n° 471 - 4^e trimestre 2017

Dossiers
d'actualité

Leçon
d'histoire

Femmes
d'Officiers

Divers

informations
pratiques

Vie
de l'Association



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

Savoir utiliser les armées ...

Revue Stratégique et / ou Livre Blanc

Le budget 2017



<http://www.anocr.com>



Ordre du jour n° 1 du général LECOINTRE nouveau CEMA

Officiers, Sous-officiers, officiers mariniers, Soldats, marins et aviateurs, d'active et de réserve, Personnel civil des armées, directions et services,

Appelé à l'honneur d'être votre chef, en des circonstances particulières, je m'incline devant vos drapeaux, vos pavillons, vos étendards et vos fanions. Dans le recueillement qui précède l'action, c'est toujours vers nos couleurs que nos regards convergent, car aucun symbole ne peut mieux contenir ce que nous sommes, ni mieux résumer ce en quoi nous croyons.

Mes premières pensées vont à ceux de nos camarades qui sont actuellement engagés en opérations ou dans nos missions permanentes. Ils font ce pourquoi ils se sont si durement préparés : porter les armes de la France pour assurer sa protection et défendre sa liberté.

Certains de leurs aînés ou de leurs camarades sont allés au bout de leur engagement en acceptant de sacrifier à la mission ce qu'ils avaient de plus précieux. Parmi eux, je salue nos frères d'armes blessés dont la combativité et l'héroïsme forcent notre admiration. Je m'incline, également, devant la mémoire de nos camarades tombés en mission et j'assure leurs familles de notre profonde reconnaissance et de notre amitié fraternelle.

Je tiens à rendre hommage à mon prédécesseur, le général d'armée Pierre de Villiers, qui a mis toute son énergie à enrayer le phénomène de fragilisation des armées, conséquence d'une purge budgétaire d'une dizaine d'années liée à l'absence de perception des menaces. Sa lucidité, son énergie et son infatigable engagement à convaincre le plus haut niveau politique de la dangerosité de la nouvelle ère qui s'ouvrait ont entraîné l'inflexion majeure du redressement de nos armées et du réarmement moral de notre société.

Déterminé à m'inscrire dans la dynamique volontariste du Président de la République et agissant en appui direct de notre ministre, je poursuivrai ce qui a été entrepris. Je veux affirmer le positionnement des armées au cœur de leur ministère, consacrer l'efficacité opérationnelle comme principe premier de son organisation et restaurer la responsabilité organique des chefs militaires de tous niveaux.

Nous avons la responsabilité de tracer le cap et de dessiner une feuille de route pour les années à venir. La revue stratégique, en cours de préparation, doit aider nos armées à devenir des « contemporaines du futur », par la définition de nouvelles priorités. Ce travail préalable est essentiel pour bâtir une Loi de programmation militaire cohérente et réussir l'optimisation des capacités opérationnelles des armées.

Au moment où je prends mes fonctions, je mesure avec gravité l'étendue de mes responsabilités et le poids de mes obligations. J'aborde cette mission avec beaucoup d'énergie ; mais je l'aborde également avec beaucoup d'humilité. Je tire de mon expérience passée, la conviction que nos armées ne sont victorieuses que par la force du collectif et la complémentarité entre les armées, directions et services.

Je vous redis ma fierté de vous commander et ma conviction que la confiance entre nous doit nous conduire, à travers les épreuves, vers le succès des armes de la France.

Général d'armée François Lecoindre

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)



Le mot du Président

Mes chers camarades

Ce fut un épisode désolant, déstabilisant même tant les circonstances malheureuses qui ont conduit au départ du CEMA nouvellement reconduit dans ses fonctions furent brutales et maladroitement gérées.

Mais rendons avant tout au Général de Villiers l'hommage qu'il mérite pour sa droiture et son sens élevé du devoir d'un vrai chef. Son départ empreint de simplicité

et d'une forte dignité a été à la hauteur de l'estime que chacun lui porte, estime qui ne s'achète pas, chez nous elle se mérite.

Oh, les armées ne failliront pas, certes ! Mais la confiance indispensable à l'exercice de leurs responsabilités particulières est atteinte, durablement peut-être.

Et me vient à l'esprit la remarquable conférence du général Irastorza, ancien CEMAT, prononcée en 2015 lors de notre AG. Il traita devant nous des rapports complexes du politique et du militaire durant la guerre de 14-18. Peu de chose ont changé apparemment et cela impose désormais que de nouveaux liens de confiance puissent rapidement s'établir entre le chef des armées et les chefs militaires.

Vous trouverez dans ce bulletin son analyse actualisée à la lumière des derniers événements. Elle est mise en ligne aussi sur le site de l'ANOCR.

Mais ce qui est plus complexe à cerner ce sont les conséquences de tout cela au sein du corps social, nous verrons sur le long terme si les atteintes dont a été l'objet un des piliers de la nation connaîtront un écho plus profond.

Il nous faut désormais apporter au général Lecointre, notre nouveau CEMA, tout le soutien nécessaire à l'accomplissement de sa mission dans le droit fil de l'action de son prédécesseur car les mêmes causes entraînent souvent les mêmes effets, mais il lui faudra aller de l'avant à sa manière, sans céder sur la vérité qu'il doit au peuple français et à ses représentants élus.

Les promesses sont faites pour être tenues, c'est à cette aune que nous jugerons l'action du gouvernement, particulièrement dans le domaine du budget et surtout de son exécution.

Mais avant cela les travaux de la « Revue stratégique » auront été achevés et la ministre des armées aura présenté son « Plan familles » concernant le soutien des familles de militaires.

Des conclusions en auront été peut-être tirées préfigurant la future loi de programmation, nous y serons extrêmement attentifs.

De même, le soutien de la nation aux conjoints et orphelins de militaires morts en service devra faire l'objet d'une attention toute particulière,

Une mesure spécifique est d'ores et déjà prévue dans le projet de loi de finances 2018, elle concerne l'harmonisation des pensions de réversion des conjoints de militaires rayés des contrôles avant le 3 août 1962 pour laquelle votre association s'est beaucoup battue, c'est le résultat d'un long combat que vous avez suivi dans nos colonnes, réjouissons-nous que justice soit enfin rendue.

Bonne rentrée à tous.

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

Sommaire

Octobre 2017

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

SAVOIR UTILISER LES ARMÉES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL EN TEMPS DE CRISE	2
QUESTIONNEMENT : VERS UN NOUVEAU LIVRE BLANC SUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE (LBSN)	4
LE BUDGET DANS LES ARMÉES EN 2017	7
L'ARME NUCLÉAIRE : RUINEUSE, INUTILISABLE, MAIS INDISPENSABLE ?	11
LAÏCITÉ	14

LEÇON D'HISTOIRE

LE POLITIQUE ET LE SOLDAT EN FRANCE	17
-------------------------------------	----

FEMMES D'OFFICIERS

ÉPOUSE, MÈRE, VEUVE, ANCIENNE MILITAIRE, GRAND-MÈRE. QUI SUIS-JE ? FEMME... TOUT SIMPLEMENT	25
---	----

DIVERS

ADO	26
MGR ANTOINE DE ROMANET	27

INFORMATIONS PRATIQUES

LES BRÈVES	30
------------	----

VIE DE L'ASSOCIATION

COURRIER DES GROUPEMENTS	39
NÉCROLOGIE	43

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : anocr@orange.fr
Site internet : www.anocr.com
Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire
Directeur de la publication : Michel Olhagaray
Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valéry, Bernard de Bressy, François Chauvancy, Jean-Paul Ameilhaud, Thierry Llorca,
Impression : Lavauzelle Graphic
Dépôt légal : Octobre 2017 - ISSN 0762.01 01
Commission paritaire : 0521 G 88248
Tirage : 7153 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex
Tarifs cotisation et abonnement : page 13



SAVOIR UTILISER LES ARMÉES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL EN TEMPS DE CRISE

Par le Général (2S) François Chauvancy (<http://chauvancy.blog.lemonde.fr/>)

Cet été, Barcelone a montré que le terrorisme islamique était loin d'être anéanti. La guerre sera longue et tous les moyens de l'Etat doivent être mobilisés dans la durée. Cependant l'emploi des forces armées sur le territoire national ne se limite pas seulement à la guerre contre le terrorisme. Le cyclone Irma a montré que la sécurité intérieure devait pouvoir faire appel aux militaires comme force organisée, résiliente, apte à un déploiement anticipé et à maintenir l'ordre en cas de crise majeure avec les moyens juridiques adaptés.

Nos politiques, sinon la haute hiérarchie militaire, doivent prendre conscience qu'il ne suffit plus de déployer des soldats sur le territoire national pour assurer la sécurité, que cette mission s'exerce dans un cadre contre-terroriste ou au titre de la simple sécurité intérieure en cas de catastrophe majeure. Les unités sur le terrain doivent disposer d'une capacité juridique à constater et à interpellier les auteurs d'actes terroristes ou crapuleux.

UN CONTEXTE SÉCURITAIRE À RECONSIDÉRER

Dans la guerre contre Daech ou Al Qaïda sur le territoire national, nous ne sommes pas en guerre « juridiquement parlant ». Le cyclone Irma comme d'autres catastrophes auront systématiquement pour conséquences désormais le pillage et l'insécurité

à partir de zones défavorisées finalement de plus en plus nombreuses. Comment comprendre – et ne pas tirer des enseignements – sur la projection outre les forces de police de plus de 2 000 militaires en grande partie pour assurer la sécurité sur deux îles comportant seulement 45 000 habitants ? Il n'y a que nos élites « éduquées » pour croire qu'aujourd'hui toutes les composantes d'une population même française seront solidaires dans une crise majeure.

Cette perception angélique a conduit à laisser Saint-Barthélemy et Saint-Martin en proie aux pillards et aux délinquants sans déploiement en temps opportun et en nombre suffisant des forces de sécurité. Les impasses en terme de capacités militaires pour agir notamment à partir de la mer avec le non-remplacement de navires pré-positionnés comme le Batral peuvent aussi être soulignées.

Outre cette absence du sens des réalités, il faut constater qu'une catastrophe majeure comme celle du cyclone IRMA a pour conséquences non seulement la détresse des populations mais aussi la désorganisation de l'administration et des forces de sécurité sur place. Une catastrophe concerne tout le monde parce que chacun doit aussi assurer la sécurité de ses proches et peut donc être directement concerné. Le Premier ministre, rappelant après le cyclone Irma que les fonctionnaires devaient rester à leur poste,



a posé d'ailleurs significativement la question de l'engagement du fonctionnaire au titre du « service public » c'est-à-dire du service du « public » quand l'Etat doit répondre y compris sinon surtout en temps de crise aux besoins des administrés sinon des contribuables.

En cas de crise intérieure, la seule réponse est la projection de forces non liées à la résolution de leurs problèmes personnels et à la sécurité de leurs proches. Les armées répondent fondamentalement à ce besoin d'action dans l'urgence et la crise. Encore faut-il qu'elles disposent de tous les moyens qu'ils soient matériels ou juridiques !

DONNER NOTAMMENT LES MOYENS JURIDIQUES AUX FORCES ARMÉES POUR AGIR

Sans entrer dans le débat des moyens matériels, quelle est l'action militaire attendue par la population en détresse sinon une sécurité forte et immédiate, donc efficace qui ne peut se limiter à patrouiller à Saint-Barthélemy, Saint-Martin... ou Paris ?

Cette population attend d'être protégée afin de reprendre pied au sein du désordre créé et de pouvoir reconstruire. Il est donc urgent de donner les moyens légaux aux forces armées pour agir. Cela signifie la possibilité de contrôler les personnes et si besoin de transférer devant la justice les personnes interpellées. Les armées doivent notamment désormais disposer d'officiers de police judiciaire (OPJ), militaires formés pour cette fonction afin de compléter le dispositif sécuritaire.

Les officiers de police judiciaire au sein des forces armées renforceraient aussi la dissuasion de la présence militaire, signe fort de l'engagement de l'Etat, en permettant de sanctionner les insultes et quolibets car comment accepter que nos soldats soient insultés en toute impunité ? Il y va de l'autorité de l'Etat (dont on ne cesse de parler de sa restauration) à travers celui qui le représente en uniforme... et en arme.



Certes, il existe les dispositions des articles L 613-1 et 613-2 du Code de la Sécurité Intérieure (palpation de sécurité et fouille des bagages à main mais par consentement préalable du citoyen concerné). Encore faut-il que les militaires puissent les utiliser. En outre, la contestation de tels contrôles par des citoyens toujours soucieux de la préservation des libertés individuelles sera vraisemblable au nom de la défense des libertés. De même, tout citoyen, donc un militaire, selon l'article 73 du code de procédure pénale peut interpellier tout individu et le conduire à un OPJ territorialement compétent. Cela n'est pas forcément évident sur un territoire soumis au désordre et le contrôle simple, pourtant essentiel, n'est pas autorisé.

Pour assurer la légalité des opérations menées par les armées sur le territoire national, faire appel à des gendarmes serait aussi une idée intéressante s'il n'y avait pas le problème des effectifs limités en « crise budgétaire » : 7 000 hommes sur le terrain aujourd'hui pour les armées représentent environ 700 groupes de combat. Dans ce contexte d'opérations intérieures, 700 gendarmes au minimum seraient donc nécessaires, soit presque l'équivalent des gendarmes qui assurent la sécurité des centrales nucléaires.

Pour conclure, il est temps de faire le choix des libertés et des droits à préserver. Il est temps de rappeler leur hiérarchisation, la sécurité étant un « droit »... selon la déclaration des droits de l'Homme et du

citoyen de 1789, et d'autant plus en situation de crise. Une force armée, symbole de l'autorité de l'Etat, a vocation à produire un sentiment de sécurité pour les honnêtes gens favorable au retour à une situation normale... et une réalité d'insécurité pour les auteurs de troubles, terroristes ou délinquants. Ceux-ci doivent donc pouvoir être contrôlés et interpellés par toute force militaire encadrée dans une situation de crise. La loi doit donc être adaptée en ce sens.

Il est désormais urgent de donner les moyens juridiques aux forces armées pour mettre en œuvre cette stratégie d'action sur le terrain pour une efficacité dissuasive. Elles doivent désormais disposer d'officiers de

police judiciaires afin de compléter en temps de crise le dispositif policier et soulager ces forces de sécurité.



QUESTIONNEMENT : VERS UN NOUVEAU LIVRE BLANC SUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE (LBSN)

Par les généraux (2S) Daniel VALERY et Jean-Jacques CAHUET

Initiée en juillet 2017, la Revue Stratégique dont la commission d'élaboration est présidée par le Député Européen Arnaud Danjean est placée sous l'autorité de madame la Ministre des Armées. Elle doit rendre son rapport début Octobre 2017. Peut-on, en quelques mois, dont Juillet et Août, alors qu'on vient de changer de CEMA et quelles que soient les qualités des membres, traiter de manière exhaustive un sujet aussi fondamental engageant notre avenir pour la décennie à venir ?

PREMIÈRE PARTIE

Une Revue Stratégique plus importante qu'un Livre blanc ?

**Par le Général (2S)
Jean-Jacques CAHUET**

En effet, la revue stratégique décidée par le Président de la République en juillet 2017 devrait s'avérer plus importante que les deux derniers LBSN puisqu'elle pourrait couvrir, selon le Général Lecointre, chef d'état-major des armées, au moins deux

mandatures, et même plus. En 2017, notre avenir est toujours plus trouble, chargé de menaces et d'incertitudes, tant dans notre espace national (élargi aux DOM POM), qu'en Europe, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Face à ces risques, les responsables de la revue stratégique, le Député européen Arnaud Danjean en tête même s'il a été placé sous la tutelle de Madame Florence Parly, Ministre des armées, ont la charge de procéder à un état des lieux objectif de notre défense puis de définir notre niveau de garde et les moyens associés.

La dissuasion nucléaire reste le moyen le plus sûr, éprouvé par 70 ans de paix en Europe et globalement dans le monde. D'ailleurs si plusieurs pays [Corée du Nord, Iran (?)], dépensent l'essentiel de leur budget aux recherches pour s'en doter, ce n'est pas le moment de l'abandonner, mais au contraire, la valoriser est indispensable car la furtivité, dans les airs comme en mer, n'est pas éternelle.

D'autres domaines sont sensibles : la montée en puissance de la Garde Nationale et le Service National Universel dont on voit mal le développement ou même le lancement alors que la menace sur le territoire national ne diminue pas.

Poursuivre le remontée en puissance de l'Armée de terre (matériels et effectifs), lancer un nouveau porte-avions, développer les moyens de la cyber guerre et la stratégie d'emploi des drones armés font aussi partie des impératifs.

Même si cette revue stratégique ne doit pas se placer sous la tutelle de Bercy, comme le fut en particulier le dernier LBSN, ses responsables disposent d'un levier de poids : l'objectif d'un budget de 2 % du PIB à l'horizon de 2025 ! Il faudra l'utiliser au mieux pour construire une armée cohérente, en adéquation avec son contrat opérationnel, ses missions et ses devoirs vis-à-vis de ses alliés. Pour peu que notre industrie redémarre, ce sera une manne formidable. Encore faut-il que notre institution militaire trouve dans leurs travaux la place qui lui revient. En effet, les décisions du Président Macron semblent vouloir la cantonner à un rôle d'exécutant selon une lecture étroite de la situation des années 1960, après le traumatisme des guerres de décolonisation. Et encore, les stratèges (Poirier, Ailleret, Beaufre) n'étaient certainement pas de simples exécutants et le Général de Gaulle savait de quoi il parlait !

De plus, la condition des militaires semble dévaluée, les femmes de militaires manifestent, les soldats de Sentinelle restent mal lotis et les soldes déclassent les militaires dans la société (cf. rapport EcoDef 97). Recruter du personnel de qualité dans de telles conditions sera aussi difficile que recruter des enseignants qualifiés.

Comment ne pas parler de la Défense de l'Europe. Pourtant elle est au cœur du projet du Président et au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Ayant écouté récemment certains scepticismes sur l'état de l'Europe de la Défense, on peut imagi-

ner ici une occasion rêvée de promouvoir des idées constructives, en cohérence avec celles du Président, pour enfin réaliser des avancées significatives.

Deux inconnues subsistent dans l'élaboration de cette revue :

I – La confidentialité des travaux

L'élaboration du LBSN de 2008 comportait des auditions de personnalités qualifiées. Ces auditions se déroulaient dans une salle du Sénat et étaient ouvertes au public qui pouvait même débattre avec les membres du comité et les personnalités auditées. Il semble que cette année, peut être pour tenir compte de la brièveté du délai accordé à la commission, les auditions soient fermées sans débat avec un public intéressé.

2 – Les limitations fixées à l'exercice

Sans avoir pu prendre connaissance de la lettre de mission du Président à Arnaud Danjean, la presse a cependant pu faire état de plusieurs limites à ne pas étudier comme le nucléaire, le théâtre national et la Défense de l'Europe.

S'il est avéré que ces limites ont réellement été respectées, il faudra bien les traiter. Jusqu'à présent, sous la V^e République, la Défense était considérée comme globale et les LBSN se plaçaient sous l'autorité du premier ministre. Un tel saucissonnage semble de bien mauvaise augure pour la justesse du diagnostic et surtout pour la validité des décisions qui seront proposées au pouvoir législatif au cours de l'élaboration de la prochaine LPM et du prochain budget des armées.





DEUXIÈME PARTIE

La Revue stratégique, prélude à un indispensable nouveau Livre blanc ?

**Par le Général d'armée (2S)
Daniel VALÉRY**

Le lancement d'une Revue Stratégique constitue une initiative très heureuse, car elle va permettre d'identifier et de corriger les nombreuses déficiences qui se sont accumulées depuis un certain temps dans nos armées : inadaptation des équipements, insuffisance de l'entraînement, perte de confiance des militaires dans l'institution. La décroissance de leur fidélisation due à leurs conditions de travail, à leurs conditions de vie et au scandale Louvois est devenue alarmante. La manifestation des épouses et le ressenti d'un véritable manque de considération avec la mise en cause du général de Villiers en sont aussi des conséquences graves.

Cette opération nécessaire présente en outre une caractéristique nouvelle et importante, celle d'être confiée non pas à un haut fonctionnaire mais à un responsable politique particulièrement compétent en matière de défense. Le Président de la commission de la Revue Stratégique pourra alors faire prévaloir les choix politiques par delà les pressions des différents intérêts sectoriels.

Les conclusions de cette commission constitueront la base essentielle de la remise à

niveau des capacités de nos armées. Elles sont attendues par beaucoup avec une impatience certaine.

La presse qui évoque cette Revue Stratégique avance qu'elle aurait pour but principal de permettre l'élaboration de la prochaine loi de programmation militaire; cette perspective appelle d'emblée quelques réactions de première importance.

Une loi de programmation militaire répond aux exigences du moment, objet de la commission de la Revue Stratégique mais doit surtout s'inscrire dans une perspective d'avenir intégrant la prise en compte des menaces et catastrophes envisageables à moyen et long termes.

L'élaboration d'un nouveau Livre blanc s'impose pour les raisons suivantes :

- la gravité du contexte international et ses perspectives d'évolution ;
 - la nécessité de mise en cohérence et d'inscription dans la durée de diverses décisions prises dans l'urgence face aux exigences du moment (garde nationale, résurgence d'une défense du territoire précédemment abandonnée, nouveau service militaire,...) ;
 - la perspective d'une certaine européanisation de la défense ne peut se fonder que sur une claire vision des objectifs de défense du pays et donc sur un Livre blanc actualisé.
- Il n'est pas inutile de rappeler les modalités d'élaboration d'un Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Si l'institution militaire est au cœur de la défense, celle-ci concerne l'ensemble de la politique. L'élaboration d'un tel Livre blanc incombe aux responsables politiques de la Nation et ne peut être confiée au seul ministère des Armées.

Il s'agit de discerner les menaces et catastrophes envisageables, et ce suffisamment tôt pour pouvoir engager des actions de prévention et sauvegarder les délais nécessaires à la mise en place d'une réponse militaire adaptée.

Cela implique une approche prospective qui doit être associée à une vision globale, en raison des interdépendances existant entre les différents domaines de la politique et de la nécessité d'assurer la cohérence d'ensemble de notre stratégie de défense en évitant la sectorisation du traitement des questions de défense qui serait la porte ouverte à des fenêtres de vulnérabilité et donc à des maillons faibles de notre défense que ne manqueraient pas d'exploiter nos ennemis potentiels.

Pour avoir un sens, la prise en compte des menaces et catastrophes envisageables doit se traduire par la détermination de scénarios crédibles, puis des stratégies et des moyens permettant d'y faire face. Ce principe n'a pas été respecté dans les deux derniers livres

blancs. Ils ont bien annoncé que la menace terroriste était la plus probable mais sans s'astreindre à s'engager dans la recherche des solutions concrètes à prévoir.

Suivre une telle procédure n'est pas facile car elle impose d'œuvrer dans l'incertitude, de ne pas exclure des pans entiers du problème, tels que la dissuasion nucléaire ou la défense du territoire, et d'éviter la précipitation et l'absence de débats ouverts qui semblent avoir été privilégiées dans la Revue Stratégique.

Le Livre blanc apporte la vision d'avenir, il permet de retrouver la voie de l'anticipation et de ne plus se cantonner dans l'immédiateté et les décisions de circonstance.

LE BUDGET DANS LES ARMÉES EN 2017

Par le Général 2S Jean-Jacques CAHUET

Les difficultés rencontrées par le ministère des armées dans l'exécution de son budget au cours de l'été 2017 ont été le déclencheur de la démission du Chef d'Etat-major des armées, le général Pierre de Villiers. En effet, le CEMA est, avec le DGA, l'un des principaux responsables du processus budgétaire des armées, tant pour les opérations que pour les investissements. Tous deux se trouvent ainsi écartés des affaires alors qu'ils avaient acquis une expertise indéniable et auraient pu poursuivre utilement leur mission jusqu'au vote de la prochaine loi de programmation militaire (LPM). En vue d'y voir un peu plus clair tant pour la fin de 2017 que pour les perspectives 2018, il est nécessaire de rappeler les principes de fonctionnement financier dans notre ministère.

LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le budget des armées est un processus complexe tant dans son élaboration que dans sa conduite. Ceci est principalement dû au fait que les armées sont le principal investisseur

de l'état et que de tels investissements ne s'exercent pas sur un seul exercice annuel.

Un programme, d'armement, d'informatisation ou d'infrastructure, se déroule en plusieurs phases (études, réalisation, déploiement, maintenance, etc.). Chaque phase a besoin d'un financement particulier, caractérisé par des autorisations d'engagements et des crédits de paiement (AE et CP).

Communément, les AE sont affectés aux investissements tandis que les CP constituent le maximum pouvant être payé dans l'année pour couvrir les engagements réalisés. On notera que pour toute AE engagé, l'état doit fournir les CP correspondants. Le titre III correspond aux frais de fonctionnement et le titre II est relatif aux soldes et salaires.

Les AE et CP alloués aux programmes constituent le budget voté par le parlement.

Depuis la LOLF (loi organique sur les lois de finance), les missions de l'état sont déclinées en programmes. Le ministre est le respon-

sable global des programmes de son ministère. Il délègue leur emploi à des RP (responsables de programmes). Le responsable de programme dispose d'une ligne budgétaire en AE et CP lui donnant les moyens de remplir sa mission.

Ainsi, pour l'année 2017, le budget de la Défense a-t-il été décliné de la manière suivante sachant qu'il faut retrancher le titre II consacré aux soldes et salaires même si le gel des effectifs pose un problème financier aux gestionnaires :

Loi de finances initiale (LFI) – en AE et CP :

Défense	42 244 243 391	40 591 037 733
Environnement et prospective de la politique de Défense	1 531 777 442	1 335 954 898
Préparation et emploi des forces	8 371 711 089	7 297 016 947
Soutien de la politique de la Défense	22 200 505 911	21 906 694 074
Dont titre 2	19 761 298 845	19 761 298 845
Equiperment des forces	19 140 248 949	10 051 371 814

Décret de répartition (programmes en AE et CP et responsables de programmes) :

Pour mémoire, le secrétariat d'état (ex-aux anciens combattants SEDAC) avait été doté d'un budget correspondant à ses missions.

ANCIENS COMBATTANTS, MEMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION		2 542 269 480	2 537 475 714	
Liens entre la Nation et son armée	167	38 090 366	38 296 600	Ministre de la Défense
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	169	2 403 378 642	2 398 378 642	Idem
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	158	100 800 472	100 800 472	Premier ministre
Dont titre 2		1 753 726	1 753 726	

DEFENSE		42 244 243 391	40 591 037 733	
Environnement et prospective de la politique de Défense	144	1 531 777 442	1 335 954 898	Ministre de la Défense
Préparation et emploi des forces	178	8 371 711 089	7 297 016 947	Idem
Soutien de la politique de la Défense	212	22 200 505 911	21 906 694 74	Idem
Dont titre 2		19 761 298 845	19 761 298 845	
Equiperment des forces	146	10 140 248 949	10 051 371 814	Idem

Les responsables de programme.

Au ministère des Armées, les responsables de programmes sont les suivants :

PROGRAMME, NUMÉRO ET INTITULÉ	AUTORITÉ RESPONSABLE
Mission « Défense »	
144. Environnement et prospective de la politique de Défense.	Directeur chargé des affaires stratégiques.
146. Equipement des forces.	Coresponsables : – chef d'état-major des armées ; – délégué général pour l'armement.
178. Préparation et emploi des forces.	Chef d'état-major des armées.
212. Soutien de la politique de la Défense.	Secrétaire général pour l'administration.
Mission « Anciens combattants »	
167. Liens entre la nation et son armée.	Secrétaire général pour l'administration.
169. Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant.	Secrétaire général pour l'administration.
Mission « Recherche et enseignement supérieur »	
191. Recherche duale.	Délégué général pour l'armement.
Mission « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien, des systèmes et des infrastructures de télécommunications de l'Etat »	
762. Optimisation de l'usage du spectre hertzien et interception et traitement des émissions électromagnétiques	Délégué général pour l'armement.

On notera que le CEMA est co-responsable avec le DGA du programme 146 (Equipement des forces) et qu'il est aussi responsable du programme 178 (Préparation et emploi des forces). Cette responsabilité s'exerce devant le ministre, mais aussi devant le parlement qui vote d'attribution des budgets, la cour de discipline budgétaire et la cour des comptes.

Ces programmes sont décomposés en Budgets Opérationnels de Programmes (BOP). Par exemple, le sous-chef OPS de l'EMA est responsable de deux BOP : Emploi des forces et Opérations extérieures et intérieures.

Les BOP sont eux-mêmes répartis entre des UO (unités opérationnelles) qui mettent en œuvre le budget qui leur a été alloué pour exercer leurs activités normales.

Des règles de non-fongibilité de budgets et de non-autorisation de budgets multiples par un Service permettent un strict contrôle de l'emploi des finances publiques.

LE CAS PARTICULIER DE L'ANNÉE 2017

Après la vague d'attentats de 2015 – 2016 (Charlie Hebdo et magasin casher, Bataclan stade de France, Nice, Saint-Etienne-du-Rouvray...), le Président Hollande a décidé d'une part de stopper la réduction des effectifs des armées prévue par la LPM et de créer une Garde Nationale à partir de la réserve et d'autre part d'accroître le budget de la Défense de manière significative.

Ainsi, le budget 2017 voté par le parlement est-il en hausse, pour la première fois depuis fort longtemps !

Cependant, l'année 2017 commençait mal puisque, et c'est un record, le report de charges (CP) de 2016 se montait à 3,1 MME à payer au plus tôt aux industriels sous peine d'intérêts

moratoires substantiels. Comme chaque année, une réserve de précaution a été bloquée par Bercy mais le surcoût des OPEX (et OPINT) d'un montant de 1,3 MM€ a été financé comme c'est la règle, en interministériel, même si les Armées en ont toujours payé une partie (200 M€ en 2016) au titre de la solidarité gouvernementale.

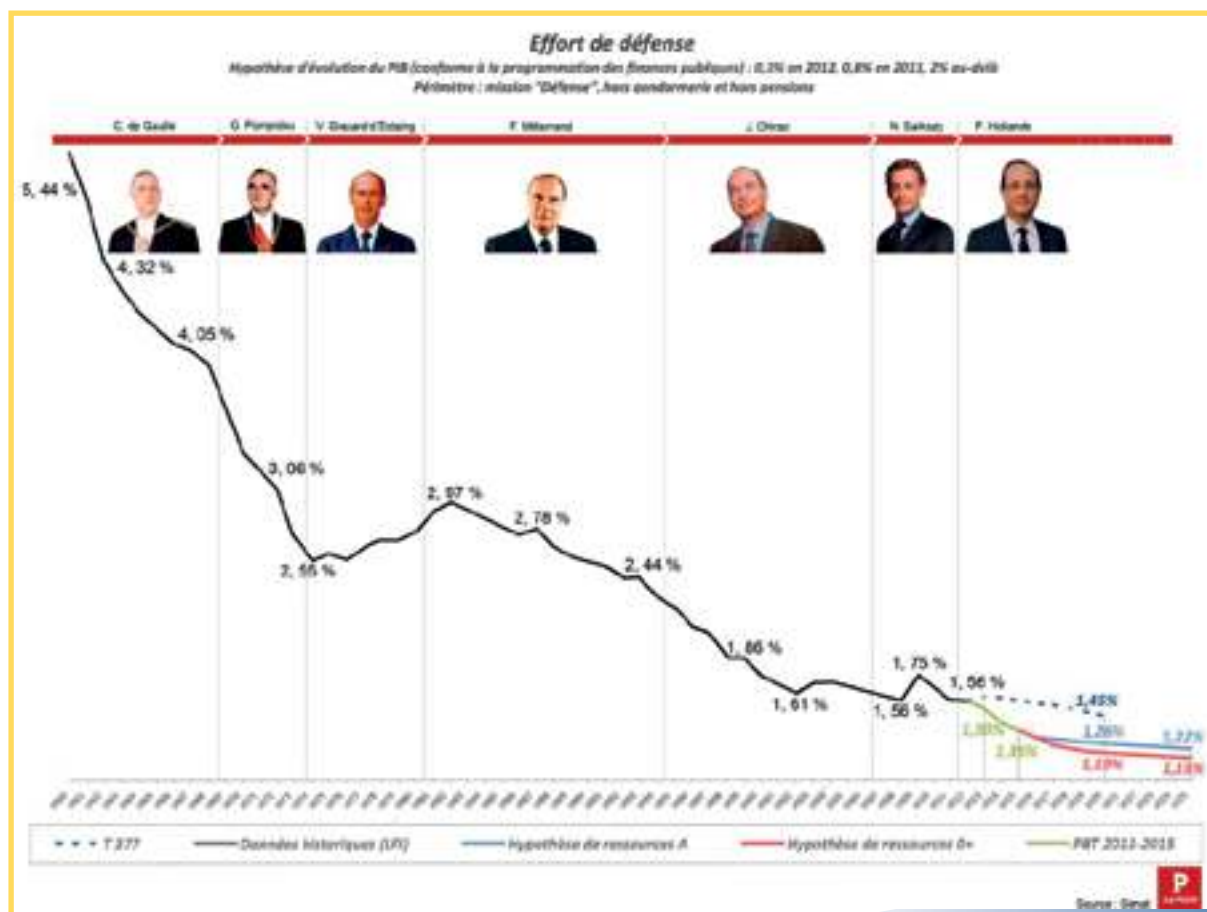
En cours d'exercice, se sont ajoutés à la réserve de précaution des crédits de paiement gelés et même sur-gelés portant globalement à 2,7 MM€ les manques de financement du ministère par rapport aux crédits votés.

L'annonce faite en juillet par le ministre du budget Gérard Darmanin indiquant que les Armées paieraient la totalité du surcoût des OPEX a été le détonateur qui a provoqué la démission du CEMA. Ce surcoût, aujourd'hui évalué à 850 M€, proche de celui des deux années précédentes, constitue une ponction

sérieuse sur l'effort de défense, à l'heure où le pays est en guerre.

Pour éteindre l'incendie la ministre des Armées Florence Parly a rapidement négocié avec Bercy le dégel des 1,8 MM€ qui correspondent aux 2,7 MM€ ponctionnés des 850 M€ de surcoût OPEX. Elle n'a réussi à obtenir que 1,2 MM€, 650 M€ restent encore gelés et pourraient même se transformer en crédits annulés en fin d'année 2017 selon la situation du budget par rapport aux engagements vis-à-vis de Bruxelles.

Naturellement le compte n'est pas bon pour l'équipement des forces (programme 146) dont les programmes sont reconnus comme indispensables. Le Général Lecointre, CEMA, devra procéder aux arbitrages nécessaires avec le nouveau Délégué Général pour l'Armement, l'IGA HC Vincent Imbert, en préservant l'essentiel, comme le programme SCORPION.



La revue stratégique, dont le député européen (LR) Arnaud Danjean préside la commission d'élaboration, devrait leur apporter une aide notable. Et effet, elle doit évaluer les besoins nécessaires aux armées pour faire face à leurs missions à moyen terme. Leur réalisation sera la concrétisation de l'objectif du Président de faire passer le budget des armées des 1,8 % du PIB actuels à 2 % du PIB en 2025.

LES PERSPECTIVES POUR 2018

Pour 2018, le président Macron s'est engagé à augmenter le budget des Armées de 1,8 MM€ qui passera ainsi de 32,7 à 34,2 MM€. Cette hausse intègre les derniers arbitrages de F Hollande (+ 1,2 MM€) et 200 M€ destinés à la protection des forces. De plus, le budget évalué pour le Service National Universel (1 MM€) pourrait être supporté par le ministère des armées. En outre,

la provision pour OPEX, traditionnellement toujours insuffisante passerait de 450 M€ à 650 M€, avec un risque persistant de sous-évaluation sachant qu'il y a une forte probabilité de devoir encore payer la totalité de la facture. Dans ces conditions, l'augmentation indiquée par le Président et confirmée par la ministre serait quasiment consommée et l'équipement des forces resterait le parent pauvre du budget en 2018.

Compte tenu de la situation générale, il devrait probablement y avoir de nouveaux reports de charges de 2017 vers 2018, certains les évaluent même déjà à 3,5 MM€...

Souhaitons que l'extrémisme islamiste ne vienne pas perturber les savants calculs de Bercy pour contraindre notre effort de défense car c'est alors le Président qui en sera comptable.

L'ARME NUCLÉAIRE : RUINEUSE, INUTILISABLE, MAIS INDISPENSABLE ?

Essai de Philosophie de la dissuasion

Par le général (2S) Bernard de BRESSY

L'arme nucléaire, depuis son utilisation en 1945, constitue un paradoxe Dans précédent dans l'histoire humaine. Elle est, à la fois, fort coûteuse, et même ruineuse, mais inutilisable, bien que nécessaire, voire indispensable.

UNE ARME RUINEUSE

La commission de la défense de l'Assemblée nationale, dans la précédente législature, prévoyait de consacrer 0,18 % de notre PIB, soit près de 4 milliards d'Euros, à la modernisation de notre armement nucléaire. Un récent rapport sénatorial propose même de porter ces crédits à 5,5, voire 6 milliards.

Outre les 4 SNLE, armés chacun de 16 missiles M 51 (8 000 km de portée, têtes multiples), la France dispose de 54 missiles ASMP-A (500 km de portée, tête de 300 kt)

sur les Rafales et Mirage 2000 N basés à Istres, Avord et Saint-Dizier ainsi que sur le PAN Charles de Gaulle.

Une part importante des crédits de modernisation proposés serait consacrée à l'étude



et à la réalisation d'un nouveau missile aéroporté hypersonique de 4^e génération, dans le cadre des programmes de MBDA « Prométhée » et « Eleusis » à l'horizon 2030-2040.

Est-ce bien nécessaire, alors que le gouvernement cherche des économies et que nos armées, engagées à l'intérieur et à l'extérieur, déplorent la vétusté de certains de leurs matériels ?

Est-ce même raisonnable ?

UNE ARME INUTILISABLE

Car l'arme nucléaire est inutilisable, le monde entier en est maintenant convaincu, y compris la Corée du Nord.

Ce ne fut pas toujours le cas : il y a un demi-siècle, les Etats-majors de l'OTAN et du Pacte de Varsovie envisageaient, en cas de guerre en Europe, l'emploi d'armes nucléaires tactiques, ceux de l'OTAN en raison de la disproportion des forces classiques en présence. Ce fut l'époque des Honest John américains et aux Plutons français.

En fait, il apparut très vite, avec la bombe H, que l'escalade vers l'apocalypse nucléaire serait quasi-inévitable.

Dès 1964, lord Mountbatten, président du comité militaire de l'OTAN, n'hésitait pas à contredire la doctrine officielle d'emploi des armes tactiques en disant qu'elles « ne pourraient que provoquer une escalade débouchant en fin de compte sur la guerre totale, et que, de ce fait, aucune personne sérieuse ne pouvait envisager leur utilisation ».

Une arme mégatonnique sur Paris ferait au moins un million de victimes et des ruines irradiées irréconstructibles à jamais. En bref, la fin de notre civilisation.

Se pose alors la question de la « fin » du but de la guerre. Ce fut souvent dans le passé la possession de territoires, l'Alsace-Lorraine en fut l'exemple.

Mais là, dit le philosophe, « l'arme absolue a l'avantage de faire saillir la disproportion des moyens et de la fin. Nul but de guerre, nul espoir de victoire ou de conquête, dès lors qu'on emploie le moyen infini, qui détruit toute fin »¹.

(1) Jean-Guitton, conférences à l'Ecole de guerre, années 1960.

Nous en avons, d'ailleurs, tous les jours l'exemple : l'Inde et le Pakistan, puissances nucléaires, sont en guerre depuis des décennies à propos du Cachemire, mais aucun des deux n'a songé à utiliser son armement nucléaire.

L'arme nucléaire est donc inutilisable ; est-elle pour autant inutile ?

UNE ARME NÉCESSAIRE

Car l'arme nucléaire, puisqu'elle existe, reste nécessaire, dans une certaine mesure et à certaines conditions.

En première analyse, on doit constater que c'est l'existence de cette arme qui nous a protégés depuis 1945 de toute agression d'origine étatique dirigée contre nos intérêts vitaux. Il s'agit d'une assurance sur la vie, et l'assurance ne paraît chère qu'avant l'accident.

Mais la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire est, en fait, un exercice complexe. La dissuasion « agissant avant la guerre et pour la rendre inutile, issue d'un calcul visant à exciter la peur, est un mode purement psychique de guerre où il s'agit d'empêcher l'autre de vous attaquer...

On ne peut jusqu'ici détruire la guerre atomique qu'à la condition de la préparer. On ne peut la préparer qu'à la condition de la vouloir... Si la menace était certainement un bluff, elle n'agirait pas. Pour qu'elle soit une vraie dissuasion, il faut qu'elle garde une probabilité certaine. Et cela implique que celui qui menace a non seulement le pouvoir effectif mais l'intention réelle de mettre sa menace à exécution... Pour que la guerre absolue n'ait jamais lieu, il faut qu'elle puisse avoir lieu à tout instant². »

On voit bien ici que, pour mettre en œuvre la dissuasion, dans cette forme purement psychique de guerre, point n'est besoin d'arsenaux considérables. Le strict minimum suffit.

La France, après le démantèlement, en 1996, des missiles du plateau l'Albion, a conservé deux composantes de ses forces nucléaires, aéroportées et sous-marine.

(2) Ibidem.

La composante aéroportée est une arme d'emploi, et qui dit emploi dit échec de la dissuasion. Elle présente, en outre, le risque, du fait des missions d'entraînement qu'elle comporte, d'être mésinterprétée par un adversaire éventuel, et de provoquer une crise grave, « car toute puissance tend à l'acte »³.

Les Britanniques, dont les moyens sont quasiment identiques aux nôtres, l'ont compris et l'ont supprimée, pour s'en tenir à leur seule composante sous-marine.

En effet, l'arme sous-marine, discrète, quasi-invulnérable, passive jusqu'à l'ordre éventuel de tir, mais cependant connue et avérée, est bien l'outil ultime de la dissuasion nucléaire, en l'état actuel des choses.

La composante aéroportée n'ajoute rien à la dissuasion, elle en accroît le coût et, dans une certaine mesure, les risques.

Faut-il donc, à grands frais, la doter d'un nouveau missile ?

Dans son testament politique, le général Eisenhower, président des Etats-Unis, a conseillé à ses successeurs de se défier des excès du lobby militaro-industriel américain. Que dirait-il, aujourd'hui, du lobby nucléaire français ?

BIBLIOGRAPHIE

- « La Pensée et la Guerre », Jean Guitton, de l'Académie française, Ed. Desclée de Brouwer, 1969.

- « Siècle de Damoclès », Club de Grenelle, Ed. Pierre Couderc, 1964.



(3) Ibidem.

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) : _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

☐ déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

☐ déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

☐ a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS AU 1^{er} JANVIER 2017*

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis. €	Abon. €	Total €	Cotis. €	Abon. €	Total €
Officier subalterne	15,00	10,00	25,00	7,50	5,00	12,50
Commandant	18,00	10,00	28,00	9,00	5,00	14,00
Lieutenant-colonel	20,00	10,00	30,00	10,00	5,00	15,00
Colonel	23,00	10,00	33,00	11,50	5,00	16,50
Général	29,00	10,00	39,00	14,50	5,00	19,50

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donne droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

☐ Cotisation

☐ Cotisation et abonnement

LAÏCITÉ

Par le général (2S) Jean Theveny

Voilà un thème peu classique pour une revue destinée à d'anciens militaires ; pourtant, il nous intéresse au premier chef pour de nombreuses raisons, en particulier parce qu'il est important de savoir ce qu'on défend lorsqu'on s'engage. Or, il se trouve que l'armée française défend la République laïque contre ses agresseurs.

UN PEU D'HISTOIRE

Au commencement, le sacerdotal dominait toutes les communautés et le pouvoir temporel n'a pu s'imposer qu'en symbiose avec lui. Les Athéniens étaient gouvernés par les lois divines, laissant les détails de l'administration à l'assemblée ; même Rome qu'on suppose tolérante pour toutes les croyances, n'admettait jamais qu'on méprise sa religion civique, comme les premiers chrétiens peuvent en témoigner. Pendant des millénaires, les gueux devaient partager la religion du prince ou ne pas être.

Contrairement à une idée reçue, le concept de laïcité n'a aucun lien avec la première révolution française. L'Assemblée nationale constituante a choisi de traiter les affaires religieuses d'une façon absolument opposée : après avoir chanté la liberté des cultes et l'égalité, les philosophes qui la composent n'hésitent pas à nationaliser l'Eglise catholique romaine de France tout en clamant leur opposition formelle à une religion d'Etat. Il convient de signaler que les ecclésiastiques qui représentent le quart des députés sont a priori favorables à cette option, jusqu'à ce qu'ils comprennent qu'un fonctionnaire soldé par l'Etat, fut-il curé ou évêque, doit obéir à l'Etat. Durant la Convention, les opinions varient entre une religion civique chère à Jean-Jacques et une disparition pure et simple des cultes.

Le concept laïc naît avec la III^e république et s'impose à la fin du XIX^e et au début du

XX^e siècle. C'est une idée de gauche promue par les républicains puis par les socialistes dans le but de détruire les prérogatives dont jouissait l'Eglise catholique. Le combat fut âpre et divisa longtemps la société ; l'armée fut contrainte à vider les couvents et à disperser les congrégations baïonnette au canon, les municipalités retirent tout emblème religieux des lieux publics et les instituteurs (les fameux hussards noirs de la République) professent un enseignement laïc et parfois anticlérical aux têtes blondes. Tout allait fort bien lorsqu'il s'agissait de taper sur la calotte ; les choses étaient en ordre lorsque l'homme éclairé par les Lumières frappait les partisans du Vatican en même temps que les réactionnaires obscurantistes qui osaient encore défendre les superstitions venues d'un autre âge.

Mais voici qu'au XXI^e siècle de l'ère chrétienne (pour combien de temps encore ?) le péril religieux qui menace la république laïque vient de l'Islam. Là, nos philosophes éclairés sont brutalement désarmés. Même si l'Islam véhicule des principes encore plus réactionnaires que l'ancienne Eglise catholique, cette religion est pratiquée par des Arabes et des Africains immigrés. Or l'homme de gauche est, par nature, le défenseur de ces personnes qui peuvent faire l'objet de préjugés racistes détestables et qui font souvent partie de classes sociales défavorisées. Les Lumières vacillent sous le choc de contradictions insoutenables ! Pour tout compliquer, voici qu'une partie des musulmans assassinent nos concitoyens et qu'une plus grande partie encore s'en réjouit publiquement, ignorant avec arrogance les principes les plus sacrés de la laïcité... de gauche. Une gauche qui s'observe, qui se déchire, qui s'investit. Début 2016, le président de l'Observatoire de la Laïcité rattaché à Matignon, qui apprécie plus l'immigré



que la laïcité, doit être recadré par le premier ministre (son patron) à qui il répond avec un bras d'honneur digne de la gauche. Il ne restera bientôt plus à la gauche qu'à se convertir à l'Islam ou aux partis de droite qui, eux, sont brusquement touchés par la grâce de la laïcité républicaine. Etonnant non ?

MAIS QU'EST-CE DONC QUE LA LAÏCITÉ ?

La réponse simpliste à cette question est : la laïcité est la séparation des églises et de l'Etat. Les églises ne doivent en aucun cas intervenir dans le fonctionnement de l'Etat républicain et, en retour, l'Etat doit se garder de toute ingérence dans le sacerdotal. Le principe est séduisant puisqu'il semble susceptible d'apporter une paix sociale à toute communauté. Il oublie simplement un point important : le citoyen de l'Etat et le croyant sont une seule et même personne.

Fin 2015, les évêques de France réunis regrettent « qu'un courant de pensée existe dans notre pays pour passer d'une laïcité de l'Etat à une laïcisation de la société ». Cette remarque est la fois pertinente et naïve ; elle a pourtant l'intérêt de poser clairement le problème de fond qui touche notre société.

Une religion, ce n'est pas seulement la croyance en une divinité ; c'est surtout l'adhésion à un dogme qui prescrit des lois immuables. L'Etat républicain laïque possède également ses lois, sinon, à quoi servirait

un Etat ? Il se trouve que, sur de nombreux points, les lois républicaines s'opposent aux lois religieuses. Prenons un exemple : depuis le chapitre « Sodome » de la Genèse, les lois qui régissent les religions du Livre condamnent l'homosexualité. Certaines théocraties musulmanes emprisonnent les homosexuels et d'autres les tuent. Dans le but de respecter ses principes (liberté - égalité), la République laïque a dépénalisé l'homosexualité ; mieux encore, elle offre aux homos les mêmes droits qu'aux hétéros. Il est évident que le concept religieux s'oppose à la loi républicaine, et c'est le cas pour un grand nombre de domaines (mariage, droits des femmes, contraception, liberté de conscience, etc.)

Les religions seront toujours les ennemies de la République laïque puisque la laïcité d'Etat correspond obligatoirement à la laïcisation de la société. Ce qu'on nomme laïcité n'est pas seulement la séparation des églises et de l'Etat ; c'est surtout l'obligation faite à tous de sacrifier les lois religieuses sur l'autel de la République, afin que tous les citoyens de toutes les religions puissent vivre ensemble sans s'écharper. Il est donc naturel que les évêques de France pestent contre la République laïque ; ils devraient néanmoins songer que d'autres religions possèdent des dogmes fondamentalement opposés au dogme catholique romain et que cette bonne vieille République laïque les protège autant qu'elle les choque.

ET QUE DIRE DE L'ARMÉE CONFRONTÉE À LA LAÏCITÉ ?

Sur ce point, je ne peux me référer qu'à mon sentiment. Après quarante ans de services militaires, je peux témoigner que l'armée française représente l'institution la plus laïque qu'on puisse imaginer. Pourtant, on y rencontre de véritables croyants, en majorité catholiques, qui ne cachent pas leurs convictions et qui, souvent, assument de hauts commandements. Comment expliquer ce paradoxe ?

La première hypothèse qui vient à l'esprit est que l'armée n'est pas une institution

comme les autres. Ses missions exceptionnelles imposent un esprit de sacrifice de nature quasi religieux capable de fédérer ses membres quelles que soient leurs origines et leurs croyances. L'armée française a toujours fait cohabiter en son sein les adeptes de toutes les religions, et même ceux qui n'ont aucune foi religieuse : elle apporte naturellement à tous ses membres une volonté, une conviction qui n'est pas éloignée de la foi ; elle enseigne également des règles de vie honorables, des modes de conduite empreints de droiture et de désintéressement qui sont proches de nombreux dogmes religieux. C'est ainsi que l'armée française a pu compter dans ses forces de nombreuses troupes étrangères, asiatiques ou africaines, souvent musulmanes, qui ont combattu avec dévouement et fidélité sous les trois couleurs.

Comme monsieur Jourdain, l'armée pratique la laïcité sans le savoir en inculquant à ses membres le goût de l'effort désintéressé et de l'ordre, c'est-à-dire exactement l'inverse de ce qui est aujourd'hui enseigné aux écoliers par le système scolaire et par l'exemple donné par leurs parents. Mais il convient de prendre garde : l'envol technologique ruineux a pour effet de négliger la formation des hommes ; déjà des officiers spécialistes sont recrutés sous contrat sans aucune instruction militaire et revêtir un uniforme n'a jamais transformé un profane en soldat.

ÉPILOGUE

Lorsqu'on la foi, il est facile de rejeter sur le principe laïc toutes les misères du monde ; lorsqu'on ne croit pas, il est si simple de rejeter sur les religions nos échecs et nos peines. Pourtant, ni la laïcité ni les religions n'imposent qu'on traite les criminels comme des citoyens honnêtes et qu'on leur permette d'agir en toute liberté ; aucune de ces institutions ne prône l'adoption de droits prétendus sociaux parfaitement illusoire à défaut de richesses et surtout sans imposer le moindre devoir ; aucune de ces institutions ne prêche l'amour exclusif du consumérisme, du toujours plus et de l'hédonisme le plus éhonté. Toutes ces tares de notre société sont l'œuvre d'une clique hétéroclite composée de politiciens, d'artistes du showbiz et de journalistes (souvent on peine à établir une différence) parisiens qui dominent les médias et imposent une pensée unique aussi dérisoire que suicidaire.

Les oppositions purement théologiques des dogmes religieux interdisent d'espérer l'unité du sacerdotal. Dans ces conditions, la laïcité constitue un moindre mal, à condition que ses règles soient appliquées avec fermeté à l'égard de tous les cultes sans exception, ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui.



LE POLITIQUE ET LE SOLDAT EN FRANCE : ENTRE MÉFIANCE ET MANQUE DE CONSIDÉRATION

Par le général d'armée (2S) Elrick Irastorza

De nombreux observateurs ont été surpris par le discours du Président de la République le 13 juillet 2017 à l'hôtel de Brienne. Personnellement je ne l'ai pas été particulièrement car en France, en dépit de quelques affinités et sympathies de façade rarement sincères, les relations entre le Politique et le Soldat ont toujours été difficiles, entre méfiance et manque de considération.

Sans doute le souvenir de la trahison de Dumouriez en 1793, de la gloire montante de Bonaparte à Lodi en 1796 qui refuse de partager son commandement avec Kellermann, des Empereurs, de Mac-Mahon, de Boulanger... A cet égard, le message de Bonaparte au Directoire en avril 1797 en réponse aux réserves émises par l'Assemblée Nationale sur l'occupation de Venise reste un morceau d'anthologie : « Je vous avertis, et je parle au nom de 80 000 soldats que les temps où les faiseurs de lois et autres misérables pipelettes envoyaient lâchement les soldats à la guillotine sont révolus ! » Évidemment il y avait de quoi se méfierAjoutons-y l'effondrement de 40, les affres de la décolonisation dont une tentative de putsch et un demi-siècle d'incessantes joutes budgétaires et de déflations d'une grande brutalité professionnelle et sociale, les choses ne se sont guère arrangées depuis.

Difficile de passer en revue la longue liste de ces affrontements à fleuret plus ou moins moucheté mais la Grande Guerre nous offre de quoi parfaitement illustrer les aspérités d'une relation qui gagnerait à être plus fluide dans une démocratie du niveau de la nôtre. Chef militaire puis chef politique, le futur général de Gaulle portait sur cette relation, dans « Le Fil de l'épée », un jugement toujours pertinent. S'il en souligne d'emblée le caractère éternel en citant

Musset « ...Ils iront deux par deux, tant que le monde ira, pas à pas, côte à côte. » il aurait pu tout aussi bien l'enrichir d'un des vers suivants : « Ce n'est vraiment pas vrai que tout soit pour le mieux ». Mais il est vrai que pour lui cet antagonisme n'est pas fondamentalement choquant : « Ce défaut de sympathie réciproque chez le politique et chez le soldat n'est pas essentiellement fâcheux. Une sorte d'équilibre des tendances est nécessaire dans l'État et l'on doit secrètement approuver que les hommes qui le conduisent et ceux qui en manient la force éprouvent les uns pour les autres quelque éloignement. » C'est naturellement en temps de paix que le déséquilibre en faveur du premier est le plus criant. « Aussi longtemps que la patrie n'est pas directement menacée, l'opinion publique répugne aux charges militaires. »

Le 13 juillet (décidément...) 1914, le sénateur Charles Humbert dénonce le niveau d'impréparation de l'armée. Monsieur Messimy, ministre de la guerre, lui répond aussi sec : « le gouvernement n'est pas responsable de ce que le pays s'était laissé prendre à la chimère de la pacification universelle. Mais on allait se mettre à la besogne sans retard et l'armée française serait prête en 1916. » Cela ne va pas bien mais dans deux ans tout ira mieux... « Témoin réservé, mais passionné, des affaires publiques, j'assistais à la répétition continuelle du même scénario » écrira de Gaulle dans ses Mémoires de guerre... Rien n'a vraiment changé !

Les frictions sont donc inévitables entre le Politique que tout pousse à engranger les dividendes de la paix et le Soldat qui réclame les armes qui lui permettront de remplir les missions que le premier ne manquera pas de lui confier le moment venu.

LA MARCHE À LA GUERRE OFFRE UN BEL EXEMPLE DU FONCTIONNEMENT DE CETTE RELATION

Les relations entre les politiques et les militaires sont alors marquées par les stigmates de l'affaire Dreyfus et de celle des fiches. Le corps des officiers est toujours perçu comme un bastion du cléricalisme traditionaliste et une gauche anticléricale se méfie du haut commandement. Les relations personnelles entre les militaires de haut rang et les personnalités politiques sont alors plus développées qu'actuellement et le poids de la Franc-maçonnerie est, dans cette affaire, loin d'être négligeable. L'organisation du haut commandement est devenue plus rationnelle. Jusqu'en 1911, sans doute par appréhension du césarisme, le chef d'état-major de l'armée n'est pas celui qui commanderait les armées en temps de guerre. C'est au général adjoint du ministre au Conseil supérieur de la guerre qu'incomberait cette responsabilité. Restait à affiner la stratégie à adopter au cas où...

C'est une responsabilité inévitablement partagée entre le Politique et le Soldat. Comment défendre, face à la menace principale, 600 km de frontière entre la Mer du Nord et la Suisse ? A quatre kilomètres de front par division, il en aurait fallu 150 sans compter un indispensable échelon de réserve. En dépit de l'adoption tardive de la loi portant le service militaire à 3 ans, nous ne pourrions compter que sur 56 divisions d'active dont 10 de cavalerie, 25 de réserve et 12 territoriales.

Tout déploiement préventif en Belgique et au Luxembourg étant exclu, les étaler tout le long de la frontière nous condamnerait inévitablement à l'enfoncement à l'endroit où serait prononcé l'effort allemand. Le plan Schlieffen est connu mais on en sous-estime l'amplitude vers l'Ouest et le gouvernement reste tétanisé par les conséquences de la violation de la neutralité belge par nos troupes sous couvert de déploiement

préventif. Le 19 juillet 1911, le général Michel, vice-président du Conseil supérieur de la guerre se risque à proposer une attitude défensive et un élargissement du front jusqu'à la Belgique en mobilisant tous les réservistes d'emblée. Le 28 juillet, traité d'« incapable » par M. Messimy, il est destitué. Joffre est alors nommé chef d'état-major général de l'armée et généralissime désigné en cas de conflit. Faute de mieux, le Politique et le Soldat vont finalement valider une solution mixte conciliant manœuvre et dispositif fortifié, un plan de concentration dans l'Est s'appuyant sur tout un système de fortifications devenues pourtant partiellement obsolètes depuis l'avènement de l'obus à haut pouvoir de perforation.

Côté manœuvre, l'heure est désormais à l'offensive qui permettra de briser au centre la lame de faux qui devrait s'abattre sur le Nord-Est du pays. C'est un choix partagé. Le 1^{er} août 1911 Adolphe Messimy, qui vient de nommer les généraux Joffre, Dubail et Castelnau, est on ne peut plus clair : *« Avec ces trois hommes dont l'activité égale la compétence, je m'efforcerai de développer la doctrine de l'offensive dont notre armée commence à s'imprégner. »*

Même le pacifique Président Fallières constate avec plaisir que nous avons renoncé aux projets défensifs qui constituaient un aveu d'infériorité. *« Nous sommes résolus, ajoutait-il, à marcher droit à l'ennemi sans arrière-pensée ; l'offensive convient au tempérament de nos soldats et doit nous assurer la victoire à la condition de consacrer à la lutte toutes nos forces actives sans exception. »*

Ce choix aura inévitablement des conséquences sur les équipements : à quoi bon s'embarrasser d'une artillerie lourde qui ralentirait le rythme de la manœuvre ! Pourtant, de l'artillerie lourde nous n'en manquons pas mais elle est déployée ailleurs, dans nos forteresses.

Côté fortifications, nous avons beaucoup construit depuis 1870 pour protéger la frontière de la Mer du Nord à la Médi-

terranée et les approches de la capitale. Les budgets afférents ont toujours été votés : 212 forts, 18 redoutes et 156 petits ouvrages et des centaines de batteries de Lille à Nice ! Nous y avons installé 40 % de notre artillerie dont 4 000 canons de calibre 120 et 155 de Bange. Peu mobiles il est vrai, ils tirent lentement mais c'est une bonne arme que nous retrouverons jusque sur le front russe en 1945... Cette artillerie de forteresse représente 23 % des effectifs mobilisés en 1914 (820 000 hommes dont 150 000 artilleurs stricto sensu).

Lorsque la guerre éclate, il y a donc bien deux armées : d'un côté, celle de campagne aux ordres de Joffre avec ses 4 000 canons de 75... pour 300 pièces lourdes seulement, de l'autre, celle des places fortes de la frontière et du camp retranché de Paris avec ses 4 000 canons lourds qui relèveront directement du Ministre jusqu'au 5 août 1915.

Ce dispositif défensif fixe, est évidemment le résultat d'arbitrages politiques et budgétaires. Relevons au passage que cette stratégie du bastion et de la voltige est une constante de la pensée stratégique française depuis Vauban et sa déclinaison actuelle, entre dissuasion et forces de projection, en est une forme plus aboutie.

1914

Obsédé par l'idée de ne pas provoquer les Allemands, le ministre de la défense demande le 30 juillet aux armées de reculer à 10 kilomètres de la frontière. Le 2 août, le gouvernement décrète l'état de siège pour la durée de la guerre, première étape du dessaisissement vers l'autorité militaire de pouvoirs exorbitants.

En quelques semaines nous frôlerons la catastrophe et « *Ce fut la fortune de la France que Joffre ayant mal engagé l'épée, ne perdit point l'équilibre.* » nous dit le colonel de Gaulle. Entre insuffisances tactiques et excès de confiance, la lame de faux allemande n'a pas été brisée ! On n'a pas pu en arriver là par hasard ! Le 10 août, dans une

lettre au Général Joffre, Adolphe Messimy n'y va pas par quatre chemins : « *Si un chef placé sous vos ordres, quel que soit son grade, faisait montre de faiblesse, de pusillanimité, il devrait instantanément être déféré au Conseil de guerre et jugé. Les peines les plus sévères, y compris la mort, devraient lui être appliquées.* » Et il poursuit sur un ton de Saint-Just : « *Portez aux fonctions les plus hautes des jeunes hommes énergiques... Éliminez les vieillards sans pitié !* » L'image du jeune lieutenant et du forcément vieux général n'a toujours pas disparu de la longue liste des vieux poncifs sur les armées...

En cinq mois Joffre limogera 144 généraux (pour la plupart rappelés de la 2^e section) sur 344 comme l'y autorise par décret du 15 août un gouvernement qui continuera à se dessaisir de ses pouvoirs au gré de l'avancée allemande : « *Si les nécessités de la discipline et de la défense nationale vous paraissent exiger impérieusement l'exécution immédiate des sentences, vous laisserez son libre cours à la justice sans m'en référer* » écrit le ministre également le 10 août. Le 1^{er} septembre, le recours en révision ou en grâce présidentielle est aboli et le 6 septembre les conseils de guerre spéciaux à 3 membres sont institués par décret. C'est le 1^{er} jour de la Bataille de la Marne, il faut que la discipline soit maintenue coûte que coûte...

Le 2 septembre les premiers uhlans sont à Roissy. Le Président et le gouvernement quittent nuitamment la capitale avec l'or et l'argent de la Banque de France. Joffre est un homme seul. Il commande : « *Les fuyards, s'il s'en trouve, seront pourchassés et passés par les armes.* » Naturellement, l'histoire retiendra cette directive à charge. Du départ du gouvernement, il dira plus tard non sans amertume : « *Je leur avais dit de partir, pas de foutre le camp !* ».

La bataille gagnée, Joffre a acquis une aura qui inquiète : « *Autour de Joffre, il y a un véritable ministère, une diplomatie occulte... Il faut savoir s'il y a deux gouvernements. Tout cela finira mal* » prédit Raymond Poincaré.

Revenu à Paris le 22 décembre, un fois le front stabilisé, le politique est bien décidé à reprendre la main mais Joffre s'opposera jusqu'en juin 1915 au contrôle parlementaire dans la zone des armées : *« J'estime que pendant les opérations, il ne peut y avoir de contrôle parlementaire sur le commandement, ni sur le fonctionnement des services »*. Tous les ingrédients sont réunis pour que se succèdent les intrigues et les coups bas : *« Je trouve mes collègues assez montés contre l'autorité militaire. Le GQG (grand quartier général) joue un peu au dictateur... Poincaré en se levant, résume toute une discussion par ces mots : le téléphone avec le ministère de la guerre actuellement à Bordeaux, est un fil qui tombe dans la mer, et nous sommes peut-être, sans nous en douter, gouverné par un simple adjudant »* rapporte Abel Ferry, sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères.

Certes, mais au cours de l'été 14, c'est bien le Politique qui n'a cessé de se dessaisir de ses pouvoirs constitutionnels et n'avait plus guère le cœur à commander ! Les drapeaux pris à l'ennemi resteront donc dans leur fourreau. Millerand qui a succédé à Messimy au ministère de la Guerre, en assumera la responsabilité devant Joffre : *« Je suis le seul coupable et je ne voudrais pas qu'il pût demeurer dans votre esprit l'ombre d'un doute sur les considérations qui m'ont poussé à mettre une sourdine à notre joie. Il me paraît bon de ménager les nerfs de ce pays et j'ai préféré courir le risque de demeurer en dessous de la vérité que de l'exagérer »*. En fait, il est clair que le gouvernement ne souhaitait pas embellir l'aura du commandant en chef !

1915

« Je les grignote. » L'expression est suffisamment entrée dans l'histoire pour qu'on ait fait de ce millésime celui des vaines offensives. Ce qu'en dit Messimy lors d'une permission au Président Poincaré est significatif : *« Au quartier général on est dans une tour d'ivoire, on ne sait pas grand-chose de ce qui se passe sur le front. On ordonne des offensives partielles pour alimenter les communiqués. Elles*

sont très sanglantes et condamnées d'avance à l'échec ». On dirait aujourd'hui : *« Nos chefs sont complètement sur une autre planète et nous envoient à la mort uniquement pour passer au journal de 20h00 ! »*. Malgré ces résultats peu probants, Joffre est nommé le 2 septembre commandant en chef des armées françaises sur tous les fronts.

Quelques jours plus tard Millerand est remplacé au ministère de la Guerre par Gallieni, sans enthousiasme, compte tenu de son peu d'appétence pour la chose politique. L'autoritarisme de Joffre l'agace rapidement mais il ne peut s'empêcher de noter dans ses carnets : *« Quel madré personnage ! Et Poincaré et Briand, si braves quand il n'est pas là, ne disent plus rien devant lui »*.

« Soldats de la République,... » écrit Joffre en tête de son ordre général n° 43 lu sur le front des troupes le 23 septembre 1915, avant la deuxième bataille de Champagne. Elle est donc toujours bien vivante dans son esprit ! La conférence interalliée de Chantilly lui confère, début décembre, quasiment la stature de chef d'une coalition. Tout cela n'a pu se faire qu'avec l'appui du Politique.

1916

Le 21 février les Allemands déclenchent à Verdun une offensive qui effraie la France. La polémique soulevée par le député / lieutenant-colonel Driant sur l'impréparation défensive des hauts de Meuse tout autant que les maigres résultats obtenus sur la Somme, allaient conduire tout droit à l'éviction de Joffre.

Inutile de refaire une bataille décrite des centaines de fois. La région fortifiée de Verdun est confiée à l'état-major de la II^e armée de Pétain qui évite l'effondrement du front et met de l'ordre dans le désordre... Mais deux mois après le déclenchement de l'offensive, nous continuons de reculer en dépit des moyens déployés et des pertes consenties. Petit à petit, le gouvernement comme la troupe, en viennent à s'interroger sur Pétain, *« son attentisme et*

son manque d'agressivité ». Or il est difficile de limoger celui que les politiques et les médias se sont attachés à faire passer (déjà) pour le sauveur de la France. Alors, le 2 mai, il est évincé « à la française » en étant promu au commandement du groupe d'armées centre gardé vacant depuis l'éviction sans ménagement du général Langle de Cary un mois plus tôt. Nivelles se voit alors confier l'armée de Verdun. Cette relève de Pétain est un des tournants de la guerre voire de notre histoire nationale. Promotion ? Relève ? Sur le moment Pétain n'a aucun doute : « Vous voyez en moi un général qui vient d'être relevé de son commandement » dit-il alors à Painlevé. Nivelles stoppera l'avance allemande en juin sur la côte de Froideterre et devant Souville en juillet, puis regagnera une bonne partie du terrain perdu avant que l'année ne se termine.

Mais loin des hauts de Meuse, une autre bataille se poursuit. Pour ses détracteurs politiques et militaires, Joffre n'a rien vu venir, il a désarmé prématurément des forts et reste obsédé par l'offensive franco-britannique du 1^{er} juillet sur la Somme d'où il pense pouvoir sauver Verdun ! Bref il n'a aucun talent. Sa « *placidité bovine* » insupporte !

Le 27 mai, Galliéni décède des suites d'une seconde opération de la prostate. En guise d'oraison funèbre, les politiques auront ces deux fulgurances qui en disent long sur le mépris que portait le Politique au Soldat fourvoyé en politique : « *Veni, vidi, Vessie* » dira Clemenceau. « *Ce fut une vessie que nous avons prise pour une lanterne* » surenchérit Briand.

En juin, presque tous les groupes parlementaires demandent la réunion de comités secrets. Après tant d'années de frustration, les temps sont clairement à la reprise en main. Le député André Maginot : « *L'affaire de Verdun vient... de condamner définitivement les méthodes, ou plutôt les errements qui prévalent dans la conduite de nos opérations de guerre... Elle a révélé à quel degré d'imprépa-*

ration pouvaient conduire l'imprévoyance et la passivité de notre haut commandement ». Le député de Chappedelaine : « *Je trouve que le Gouvernement devrait dominer la situation au point de ne jamais la remettre entièrement entre les mains de qui que ce soit... et, à plus forte raison, d'une collectivité qui n'a plus rien de commun avec un grand quartier général d'opérations, mais qui est, en réalité, un gouvernement au petit pied...* ». Le député Abel Ferry synthétise : « *Il n'y a qu'une question : défaillance du haut commandement et faiblesse du Gouvernement* ». Le Président du Conseil reconnaîtra que « *La préoccupation des chambres, c'était que le gouvernement ne laissât point échapper son droit constitutionnel... Le principe est celui-ci : le gouvernement dirige la guerre. Il doit avoir toute autorité pour cela* ».

Verdun a tenu mais à un prix qui en fera selon le grand historien Guy Pedroncini « *Le symbole et le sommet de la Grande Guerre... sans doute le seul nom qui survivra à l'oubli des siècles* ». Le 13 décembre, fort de ses succès à Verdun mais aussi de l'anticléricalisme conduisant à écarter quelques prétendants particulièrement aguerris et compétents dont le général de Castelnau, de la mise en disgrâce de Foch suite à l'échec sanglant de la bataille de la Somme, Nivelles est nommé par le gouvernement commandant en chef, au nez et à la barbe de son commandant de groupe d'armées, Pétain, jugé trop pessimiste.

« *... las et... dégoûté* » Joffre démissionne le 24 décembre des postes honorifiques et sans pouvoir qui lui ont été confiés par Aristide Briand. A Poincaré qui s'inquiétait de ses réactions, Briand répondra : « *Vous avez peur qu'il parle ? Il n'y a qu'à lui mettre un bâton dans la gueule !* ». Il sera effectivement élevé à la dignité de Maréchal de France le 26 décembre mais pour Jules Jeanne-ney, sénateur de la gauche démocratique, membre de la commission de l'armée du Sénat, futur secrétaire d'État à la guerre de Clemenceau et proche du général Lanrezac

limogé en 14, cette élévation « *Est la plus grande lâcheté de la guerre, c'est le poteau d'exécution qu'il méritait !* ».

1917

En ce début d'année 17, le Politique a complètement repris l'ascendant sur le haut commandement comme l'explique Albert Thomas mi-mars : « *Millerand avait eu la faiblesse de laisser le GQG français assumer à lui seul de trop lourdes responsabilités en interdisant à tout membre du gouvernement d'intervenir dans les décisions du commandant en chef... Le GQG de Nivelle est tout différent, car on l'a dépouillé de bien des pouvoirs détenus par son prédécesseur* ».

Nivelle affine l'offensive du Chemin des Dames, celle qui devait enfin libérer le pays avant que les Allemands ne basculent leurs troupes d'Est en Ouest suite à l'effondrement attendu de la Russie. Mais entre animosités personnelles, propos de popotes et confidences imprudentes dans les couloirs du pouvoir, elle est rapidement devenue un secret de Polichinelle !

Le 6 avril, jour de l'entrée en guerre des États-Unis, un grand conseil de guerre se réunit en gare de Compiègne à bord du train présidentiel. Ils sont tous là, le Président Poincaré, Ribot président du conseil, Painlevé, le ministre de la guerre qui refuse qu'un procès-verbal soit dressé, l'amiral Lacaze, Albert Thomas, Nivelle, Castelnau qui rentre de Russie, Franchet d'Esperey, Micheler et Pétain. Ce conseil débouche sur une entente tacite entre le Politique et le Soldat : seule l'attitude offensive est admissible mais le commandant en chef dont le gouvernement a refusé la démission, en ressort affaibli par les suspicions à son encontre et les doutes, y compris de la part de ses pairs, sur le montage de cette offensive.

Elle est pourtant maintenue. L'échec est consommé dès les toutes premières heures mais la responsabilité du déclenchement de cette offensive de trop, n'a pas été parta-

gée, dans notre mémoire collective, entre le Politique qui n'a pas osé « conduire » la guerre en disant non et le Soldat qui s'est entêté au lendemain des premiers revers..

Dès le 29 avril, Pétain est nommé chef d'état-major général puis finalement, le 15 mai, commandant en chef des armées du Nord-Est. Nivelle s'en ira prendre le commandement du 19^e CA en Algérie. « *Telles furent les misères du commandement de Nivelle. Le général connu dans l'extrême grandeur militaire les extrêmes servitudes que la politique inflige à ceux qui ne sont pas des siens et dont elle a fait, à l'occasion ses instruments* » écrira le journaliste Mermeix.

Les mutineries du printemps 17 allaient mettre une fois encore à l'épreuve les relations entre le Politique et le Soldat. Pétain obtint par décret du 9 juin que soit supprimé le droit de recours en révision au détriment des seuls condamnés pour rébellion et incitation mais pour le reste le Politique garde la main. Il demandera d'ailleurs lui-même dans une lettre du 13 juillet (décidément...) que ces pouvoirs soient rapportés : « *Le calme étant aujourd'hui rétabli dans les armées, je vous propose de faire reprendre par le gouvernement les pouvoirs dont il avait bien voulu se dessaisir et de rétablir le recours en révision temporairement suspendu par le décret du 8 Juin* ».

Non sans emphase Painlevé déclare le 7 juillet que c'en était bien terminé des « *conceptions à la Napoléon* » et que le temps des efforts mesurés était venu sous le commandement d'un général qui « *s'était fait depuis longtemps le protagoniste de cette méthode* ». La pusillanimité s'était soudainement muée en sang-froid, maîtrise de la situation et intérêt porté aux combattants. Aux lendemains d'une saignée n'ayant conduit à aucune avancée substantielle et de l'entrée en guerre des États-Unis le 6 avril, la directive n° 1 du 19 mai rassure : « *Épargner les effectifs, en attendant les Américains et les chars* ».

Le général Mangin n'est pas épargné non plus par Painlevé qui le relève du commandement de la 6^e armée et lui interdit même de séjourner en région parisienne. On ne sait jamais ce qui pourrait passer par la tête de ce fougueux général... Il faudra que Clemenceau s'en mêle pour que la mesure soit rapportée : *« Je proteste avec indignation contre la mesure inqualifiable que vous venez de prendre vis-à-vis du général Mangin auquel on ne peut reprocher que d'être un soldat »*.

Le moral n'est pas bon, l'ambiance est détestable et le gouvernement Painlevé est fortement critiqué. De mauvais bruits circulent. Le 15 octobre Joffre rend visite au général Pershing qui note dans ses mémoires : *« Dans certains milieux on parlait à mots couverts de la possibilité d'un coup d'état, dont une importante personnalité militaire prendrait la tête, s'il en eut été sérieusement question. Faisant allusion à cette éventualité pendant le retour, le maréchal me confia qu'il en avait été question, en effet... Mais, soit dit à son honneur, il s'empressa de se défendre catégoriquement et, à mon avis très sincèrement, de toute ambition dans ce sens... En réalité, il n'existait aucune crise susceptible de précipiter un changement de régime. Depuis trois ans, en dépit des angoisses de la guerre, la République s'était tenue ferme et il semblait peu probable qu'elle fût renversée à cette époque par un coup d'état »*. La primauté du Politique sur le Soldat n'avait donc jamais été remise en cause ce qui n'empêchera pas Clemenceau de rappeler à Foch : *« N'oubliez pas que c'est le Politique qui conduit la guerre. La stratégie n'en est que l'instrument »*.

1918

L'année 1918 sera celle d'une grande stabilité politique autour de Clemenceau, Président du Conseil et ministre de la guerre. Il fait la guerre. Son autorité est totale et il reste intraitable sur la discipline : *« Qu'est-ce que vous voulez-bien que cela me fasse que demain on fusille un misérable ou un demi-misérable : pendant que nous discutons on tue mille innocents »* dit-il au Président Poincaré

auquel il enjoint de ne pas faire usage de son droit de grâce sur un cas litigieux...

Le 21 mars, les Allemands passent à l'offensive et obtiennent en quatre mois d'incontestables succès de la Lys à la Marne. En prophétisant que *« Les Allemands battront les Anglais en rase campagne, après quoi ils nous battront aussi. »* Pétain commence sérieusement à agacer Clemenceau. Il est plus que temps de réaliser l'unité de commandement autour d'un chef plus pugnace. De Pétain et de Foch, il dira en rentrant de Doullens, le 26 mars : *« L'un me disait que nous étions fichus et l'autre, qui allait et venait comme un fou, voulait se battre. Je me suis dit : essayons Foch ! Au moins, nous mourrons le fusil à la main ! J'ai laissé cet homme sensé, plein de raison qu'était Pétain ; j'ai adopté ce fou qu'était Foch. Ce fou va nous tirer de là, j'en suis sûr, puisqu'il le faut »*. Il dira après-guerre : *« C'est le fou qui nous a tirés de là ! »* mais il ne pourra s'empêcher d'ajouter quelques temps plus tard *« J'aurais voulu Du Guesclin. J'ai pris ce que j'ai trouvé... »* ou encore *« Il y a du César dans le Maréchal. Enfin, un César passé par l'École de guerre »*. Mais au crépuscule de sa vie, Clemenceau pardonnera au Maréchal pour lui avoir envoyé le 8 novembre 1918, une lettre qui le fera éclater en sanglots, celle qui lui annonce l'acceptation de l'armistice par les délégués allemands.

L'histoire a retenu qu'il fut le Père de la Victoire mais c'est surtout le Soldat français avec le concours de ses alliés qui est sorti vainqueur de cette sanglante effusion. Dans sa lettre du 11 novembre adressée à Clemenceau, le président Poincaré ne dira pas autre chose : *« Mon cher Président, au moment où s'achève par la capitulation de l'ennemi, la longue suite de victoires auxquelles votre patriotique énergie a si largement contribué, laissez-moi vous adresser à vous-même et vous prier de transmettre au Maréchal Foch, commandant en chef des armées alliées, au général Pétain, commandant en chef de l'armée française, à tous les officiers généraux,*

officiers, sous-officiers et soldats l'expression de ma reconnaissance et de mon admiration ».

Cette France unie dans la victoire mais durablement affaiblie et rattrapée par le démon de ses divisions politiques sera disloquée par une bien étrange défaite 22 ans plus tard.

Vaincre ou mourir ! « *Mais vaincre on ne le pouvait plus et mourir on ne le voulait pas* » écrira Roland Dorgelès de cet ordre du jour de juin 40 qui ressemblait furieusement à celui du 5 septembre 1914. Le Soldat portera durablement ce lourd héritage et cette « douleur sourde » que la victoire n'effacera pas. Les guerres de la décolonisation l'entretiendront dans certains esprits, jusqu'à aujourd'hui encore, entre méfiance et manque de considération.

Je reste cependant convaincu que ce centenaire nous offre l'opportunité de réfléchir très librement aux relations entre le Politique et le Soldat car si dans nos démocraties aucun doute n'est permis sur la primauté du premier, il ne faudrait pas que cette relation se limite à la subordination servile et muette que certains appellent malheureusement toujours de leurs vœux. Car qu'on le veuille ou non... même entre méfiance et manque de considération :

*« ...Ils continueront d'aller deux par deux,
Tant que le monde ira, pas à pas,
côte à côte. »*

Pour alléger cet article les citations ne sont pas référencées. Ces références sont disponibles dans la conférence dont il est extrait.



PAR DÉCRET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN DATE DU 19 JUILLET 2017 LE GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE CHRISTOPHE DE SAINT CHAMAS A ÉTÉ NOMMÉ GOUVERNEUR DES INVALIDES

Le général de corps d'armée Christophe de Saint-Chamas, 58 ans, est depuis le 1^{er} août 2017 gouverneur de l'hôtel des Invalides. Entre août 2014 et juillet 2017, il a été le commandant de la zone de défense et de sécurité, dont le siège est à Rennes.

Il a pris ses fonctions le 1^{er} août pour un mandat de cinq ans renouvelables. « **Ma mission est désormais de protéger et défendre ses pensionnaires** », explique le général de Saint-Chamas.

Outre le musée de l'Armée, le dôme, le tombeau de Napoléon ou le panthéon militaire, l'hôtel des Invalides abrite toujours, depuis sa fondation par Louis XIV au XVII^e siècle, une structure hospitalière de 160 lits, « **destinés aux soldats blessés, aux ayants-droits, ou encore des victimes civiles de conflits** ».

Le général de Saint-Chamas est commandeur de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, titulaire de croix de guerre des TOE et de la croix de la Valeur militaire. Christophe de Saint-Chamas a servi au 12^e régiment de chasseurs à Sedan dans les Ardennes. Il a également commandé le 1^{er} régiment étranger de cavalerie de 2003 à 2005 et fût commandant de la Légion Etrangère de 2011 à 2014.

ÉPOUSE, MÈRE, VEUVE, ANCIENNE MILITAIRE, GRAND-MÈRE. QUI SUIS-JE ? FEMME... TOUT SIMPLEMENT

36 ans d'adhésion à l'ANOCR en commençant par des travaux de secrétariat puis douze années d'action sociale en sillonnant la Charente et des départements limitrophes, ensuite quatre ans de trésorier et c'est bien malgré moi que je viens d'avoir l'honneur de terminer un mandat de trois ans de Présidente de Groupement.

Qui aurait pensé ou imaginé me voir dans cette fonction ?

Inattendu ? Totalement. Irréel ? Vraiment. Exceptionnel ! Certes.

Je remercie chaleureusement ceux qui m'ont choisie puis élue ainsi que le Président national qui a approuvé leur choix. Ils m'ont fait confiance et c'est avec fierté, enthousiasme et humilité que j'ai accompli cette belle responsabilité.

J'ai donc essayé de maintenir l'esprit de l'ANOCR « en développant et en entretenant des liens de solidarité et des relations amicales entre tous ses membres » et d'être disponible pour chacun, d'effectuer des visites pour celles et ceux qui les ont souhaitées. Je pensais souvent à tel adhérent qu'il me fallait appeler, écrire ou visiter, à une épouse dans la détresse par la maladie du mari, une veuve isolée dans la tristesse avec un enfant éloigné, au décès d'un conjoint, à la souffrance des uns et des autres... Que chacune et chacun se retrouve dans ce message.

Je n'ai jamais pu ressentir l'impression du devoir totalement accompli.

C'est un mandat où j'ai recueilli la gentillesse, la courtoisie, l'affection et la grandeur de toutes, de tous et des « Grands Anciens »

auxquels je reste attachée.

Je n'oublierai pas ceux qui m'ont apporté leur aide, le réconfort, leurs encouragements, leurs remerciements contribuant à mon efficacité et à ma sérénité dans des périodes parfois bien difficiles.

A ceux, peu nombreux certes, qui ont formulé bien maladroitement leur mécontentement à ma fonction de Présidente dès mon arrivée et leur réjouissance à mon départ, qu'ils trouvent ici, avec ma détermination habituelle, toute ma vive et profonde compréhension.

L'objectif est de continuer à faire vivre l'ANOCR. Je souhaite que ce Groupement progresse encore et qu'il soit reconnu. Si tel est le cas, alors je serais heureuse et fière que l'ANOCR puisse durer encore longtemps.

J'encourage toutes les épouses à rejoindre l'association et surtout celles qui « restent seules » comme je l'ai été un temps. Nous femmes, sommes vraiment concernées par l'ANOCR.

A toutes et à tous, je suis très émue de vous redire que j'ai toujours parlé sincèrement avec mon cœur et avec spontanéité.

Je profite de ce message pour remercier de leur bienveillance le Président National et les membres du Conseil d'administration de l'ANOCR que j'aurai plaisir à revoir prochainement.

Je souhaite tout particulièrement succès et bonheur à mon successeur.

Vivent l'ANOCR et le Groupement CHARENTE.



ADO



PRÉSENTATION

L'ADO est une très ancienne association (près de 80 ans d'expérience) qui a mené ces dernières années une politique et des actions lui permettant de devenir une association d'entraide de premier plan au sein de la communauté de Défense. Elle est classée association d'intérêt général et reconnue d'utilité publique.

Elle agit au profit de l'armée de terre et des services communs (environ 60 % des effectifs du ministère). Son action concerne tout le personnel militaire et civil, en activité et en retraite, ainsi que leurs familles.

La vocation sociale de l'ADO est maintenant prioritairement orientée vers le soutien aux veuves et aux orphelins. Le budget annuel de l'association représente 1,1 million d'euros d'aides sociales, soit 1 640 dossiers d'aides financières parfois en partenariat avec Terre Fraternité. Ce budget est financé grâce à 12 000 soutiens (adhérents, donateurs et partenaires financiers).

Une forte culture du partenariat marque l'action de l'association qui vise ainsi à assurer cohérence, efficacité et durée. L'ADO travaille en liaison très étroite avec Terre Fraternité mais aussi avec l'ASA, l'ONAC, l'ADOSM, la FOSA, Solidarité Défense et bien d'autres (30 partenaires) dont l'ANOCR.

LE DÉFI DE L'ADO

Pour poursuivre l'action au profit des orphelins (730 actuellement) et en particulier accentuer l'effort au profit des orphelins défavorisés faire passer le budget social à 1,6 million d'euros d'ici 2020, les sources possibles, des donateurs nouveaux et la recherche de partenaires supplémentaires. A noter pour appuyer ce défi que plus de 40 % des familles d'orphelins ont des ressources qui les placent en dessous du seuil de pauvreté soit un RABIPP inférieur à 3 800 €.

LES AIDES DE L'ADO

I - Pour les personnes en difficulté, âgées ou handicapées

– Allocation exceptionnelle : secours financier de 800 € en moyenne souvent en complément de l'action de l'ASA voire de l'ONAC.

– Allocation trimestrielle pour personnes âgées ou handicapées (en cours de refonte) : 1 000 € par an (versement trimestriel), soumise à des conditions d'âge et de ressources.

– Allocation remboursable : prêt d'honneur pour personne en difficulté passagère (en moyenne 1 500 € remboursable en 18 mois), action limitée à des cas très spécifiques.

– Aide immédiate aux familles endeuillées : allocation immédiate de 1 500 € majorée de 300 € par enfant l'année du décès, pour tout militaire ou civil en activité (en partenariat avec Terre Fraternité).

2. Pour les orphelins

– Allocation jeunes enfants : 150 € jusqu'à 5 ans

– Bourses d'Etude : entre 6 et 23 ans, sur conditions de ressources, adaptées au niveau scolaire (primaire : 400 €, lycée : 600 €, étude supérieure : 1 200 €), valeur moyenne en 2015 : 650 €.

- Noël des orphelins : année du décès en partenariat avec Terre Fraternité.
- Pécule à 18 ans : pour les orphelins de militaires décédés en service, 2 500 € en partenariat avec Terre Fraternité. De la même façon, possibilité d'aide financière pour l'obtention du permis de conduire.
- Actions ponctuelles : pour les orphelins démunis ces actions peuvent être des chèques vacances, des compléments scolarité, des secours aux parents isolés, un

accompagnement préprofessionnel (nouvelle action)

Sur le site www.entraide-defense.fr figurent toutes les informations pratiques et en particulier dans le paragraphe « l'équipe ADO » en cliquant sur le département qui vous intéresse vous trouverez les coordonnées du délégué régional. Rappelez vous nous avons besoin de nouveaux cotisants !



Mgr ANTOINE DE ROMANET a été nommé évêque aux Armées le mercredi 28 juin 2017 Il a été ordonné le dimanche 10 septembre 2017

Mot de remerciement de Mgr ROMANET

Chers amis présents en cette cathédrale, ...
« La paix soit avec vous » ...

Merci à l'Archevêque de Strasbourg, co-consécrateur, qui fut jusqu'à aujourd'hui Administrateur Apostolique du diocèse aux Armées. Merci de cet accueil si chaleureux. Merci de l'œuvre réalisée, à commencer par la Maison Saint-Louis et la mise en place du séminaire diocésain.

Je veux saluer les aumôniers du diocèse aux Armées, prêtres, diacres et laïcs. C'est une joie de vous rejoindre, de vous écouter, de vous accompagner, de vous soutenir. Vous êtes le cœur de l'évêque et la prune de son œil. Vous êtes le lieu de ma première sollicitude. Avec vous je suis baptisé et pour vous je veux être un Père, plein de bienveillance et de compréhension. Nous avons ensemble à avancer sur le chemin à la suite du Christ. Nous avons ensemble à être heureux et fraternels, pour annoncer au monde le bonheur et le salut qui vient de Jésus-Christ, lui qui fonde et oriente chacune de nos vies....

Je salue les aumôniers en chef et représentants des cultes protestant, israélite et musulman. Il nous est donné d'œuvrer ensemble fraternellement pour construire au cœur des Armées de notre pays un espace d'échanges, dans le respect de chacun, pour le meilleur de tous. Nous avons ensemble à affronter avec détermination le propos polémique selon lequel le monothéisme conduirait nécessairement à la violence. La foi en Dieu Trinité éclaire tout pour les chrétiens. La foi chrétienne considère l'excitation de la violence au nom de Dieu comme la corruption maximale. La personne du Christ anéantit de la façon la plus absolue la justification de toute violence. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres le dialogue inter-religieux est essentiel. C'est un défi central de notre temps. Et nos Armées sont un lieu majeur de sa mise en œuvre au sein des institutions de la République.

Je salue chaleureusement les autorités civiles et militaires de notre pays présentes cet après-midi. Vous représentez les plus hautes autorités de l'État et de l'Armée, et la pré-



sence de chacun de vous me touche, et honore notre diocèse. Notre responsabilité est de faire vivre au cœur de notre pays le beau et grand principe de laïcité, cet antique et décisif principe de séparation de l'Église et de l'État, du politique et du religieux, qui pour les chrétiens trouve sa source dans l'Évangile. Cette séparation fondatrice est le socle même de la liberté religieuse, de la liberté de conscience, et au final de l'idée même de liberté, cette liberté centrale et décisive de notre devise nationale....

Dans notre monde instable et multipolaire, traversé de puissants courants de migrations et qui voit ressurgir des idéologies mortifères, à l'heure où nos troupes sont présentes sur de nombreux théâtres d'opérations extérieures, en Afrique et au Levant, ainsi qu'au cœur de nos cités par l'opération sentinelle, mes pensées vont vers ces femmes et ces hommes qui engagent leur vie au service de la Patrie.

Qu'est-ce qui mérite aujourd'hui de donner sa Vie ? Qu'est-ce qui justifie de prendre la Vie de l'autre ? Nos soldats et leur commandement sont au quotidien face à la mort ! Il leur faut réfléchir, dès 20 ans, à la mort qu'ils

peuvent donner ou à la mort qu'ils peuvent recevoir. Nos troupes ont du temps pour penser, dans la nuit noire du désert tout autant qu'aux heures de veille de nos centres-ville : la dimension spirituelle vient très vite, de la façon la plus spontanée. Cela se vit aux côtés d'un compagnon d'arme que je n'ai pas choisi et qui ne m'a pas choisi : juif, chrétien, musulman, agnostique ou athée, je vais être responsable de ta vie et toi de la mienne. Cette expérience de fraternité est un lieu d'exemplarité. Elle appelle d'elle-même la question du sens, du fondement, du spirituel... Les chefs militaires savent mieux que quiconque la vraie nature de l'homme, et combien son corps et son cœur, son âme et son esprit ne font qu'un dans l'intensité de son engagement et dans le succès de l'action à mener.

Qu'attendre de l'aumônier ? Qu'il soit un donneur de sens, un expert en humanité, et qu'il incarne le Christ. L'aumônier dans une présence de gratuité, de rencontre, d'accompagnement... Il s'agit d'éclairer l'homme, d'humaniser la guerre, d'ouvrir le ciel, et de donner Dieu.

Vous comprendrez combien mes pensées rejoignent ici l'âme de ceux qui ont donné leur vie pour leur pays. Elle rejoint les victimes des guerres, les enfants qui grandissent sans leurs parents morts au combat, les conjoints qui subissent la morsure du veuvage, les familles meurtries par le drame de l'un des leurs... Mes pensées et ma prière rejoignent les blessés au sein des hôpitaux de nos Armées, et tous les invalides qui portent dans leur chair la marque de l'offrande de leur vie. Ces invalides vers lesquelles je vais maintenant me rendre puisque la Chapelle des pensionnaires de l'Institution Nationale des Invalides est aussi l'église des soldats, et la cathédrale de l'évêque aux Armées.

Cet après-midi j'associe à notre célébration de manière plus particulière les pompiers de Paris, les forces de gendarmerie et toutes nos armées venant au secours des victimes de l'ouragan Irma. Nous pensons aux victimes. Sur tous ces fronts de la vie, notre

Marine, nos Armées de Terre et de l'Air sont engagées de manière exemplaire.

Mes amis, c'est bien au cœur de ces peines et de ces joies, de ces larmes et de ces fulgurances, avec le sens par excellence du don de soi, de l'honneur, du service, de la fidélité et de la Patrie, que je viens vous rejoindre. Tout cela c'est la vie. Tout cela pointe de façon exemplaire le sens ultime de nos vies.

Il y a un instant, devant Dieu et devant vous tous, j'ai pris l'engagement de remplir la charge reçue de l'Église jusqu'à la mort, avec la grâce de l'Esprit-Saint. Je ne connais que trop ma faiblesse, et combien seul le Christ est notre appui. Si je suis heureux de vous rejoindre, c'est pour vivre et partager avec vous la merveille du don de Dieu. Si je suis heureux et confiant, c'est que ma vie comme

pour nous tous passe par une mort à moi-même dans l'offrande et la dépossession. Si je suis heureux et empli d'espérance c'est que je suis assuré que par le Christ et la vérité de nos cœurs s'ouvre pour chacun un chemin de lumière et de vie, pour l'éternité.

Je ne pourrai pas vous saluer individuellement au terme de cette célébration, mais je ne peux mieux le faire qu'en vous gardant dans ma prière, et en vous donnant dans un instant, aux côtés du cardinal Archevêque de Paris, la bénédiction solennelle de cette liturgie. Je vous invite à la recevoir comme une manifestation pour chacun de nous de l'Amour et de la tendresse de Dieu qui nous accompagne à jamais.

*Mgr Antoine de Romanet,
évêque aux Armées*



NOMINATION DE M. JOËL BARRE AU POSTE DE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL POUR L'ARMEMENT



Né le 8 mars 1955, Joël Barre est Ingénieur Général de l'Armement. Il est ancien élève de l'Ecole Polytechnique (1974) et de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace (1979).

En 1979, il commence sa carrière à la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) au sein de laquelle il devient en 1987 Directeur du Programme de missile ASMP puis, en 1991, Directeur du programme de satellite Hélios. En février 1997, il est architecte du système de commandement, de communication et de renseignement à la Direction des systèmes de forces et de la prospective.

En septembre de cette même année, il entre au Centre National des Etudes Spatiales (CNES) comme Directeur des Programmes où il restera jusqu'en juin 2001, quand il rejoint la société Snecma (aujourd'hui Safran) en tant que Directeur Espace de la Division Moteurs-fusées. En mars 2002 il devient Directeur Général de la Division Moteurs Spatiaux de la société. En juillet 2007, Joël Barre est nommé Directeur du Centre Spatial Guyanais, poste qu'il occupera jusqu'en juin 2012 quand il repart pour la Métropole comme Directeur Général Délégué du CNES.

Joël Barre est officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite et Légionnaire de 1^{re} Classe d'honneur. Il est membre de l'IAA (*the International Academy of Astronautics*) et de l'ANAE (Académie de l'Air et de l'Espace).



Les Brèves



Brèves Sociales

■ ALLOCATIONS LOGEMENT : APL, ALS ET ALF, QUELLES DIFFÉRENCES ?

Publié le 24 juillet 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement familiale (ALF) ou encore allocation de logement sociale (ALS) : les allocations « logement » sont des aides financières versées sous certaines conditions liées à votre situation personnelle, à vos ressources mais aussi à votre logement afin de vous aider à réduire le montant de votre loyer ou de votre prêt. Mais quelles différences existe-t-il à ce jour entre ces trois types d'allocations ? *Service-public.fr* fait le point.

Ces trois types d'allocations se distinguent par leurs conditions d'attribution, leur montant dépendant notamment des ressources de votre foyer. Attention, elles ne sont pas cumulables, vous ne pouvez donc toucher qu'une seule de ces allocations.

APL

L'APL est versée en raison de la situation de votre logement (quelle que soit votre situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge). Il peut s'agir :

- d'un logement avec un loyer conventionné (convention entre votre propriétaire et l'État). Votre propriétaire est tenu de vous indiquer si votre logement a fait l'objet d'un conventionnement (la plupart des logements HLM sont conventionnés) ;
- ou d'un logement que vous avez acheté grâce à un prêt conventionné (convention entre votre banque et l'État).

ALF

L'ALF est versée en raison de votre situation familiale si vous êtes notamment :

- bénéficiaire de prestations familiales (allocations familiales, complément familial...) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- ou en charge d'un enfant de moins de 21 ans ou d'un ascendant de plus de 65 ans ne disposant pas de ressources supérieures au plafond de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ;
- ou enceinte, seule ou en couple, avec ou sans personne à charge.

ALS

L'ALS est versée si vous ne pouvez prétendre ni à l'APL, ni l'ALF

■ VACANCES À L'ÉTRANGER : EN CAS DE MALADIE, ÊTES-VOUS BIEN ASSURÉ ?

Publié le 19 juillet 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Avant de partir en vacances à l'étranger, vérifiez bien que vous êtes assuré en cas de maladie. *Service-public.fr* vous donne des conseils pratiques si vous partez en Europe ou dans un autre pays.

Vous partez en Europe

Dans l'Espace économique européen (EEE) et en Suisse, vous pouvez utiliser la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) qui vous permettra une prise en charge des soins médicaux. La CEAM atteste vos droits à l'assurance maladie française. *Service-public.fr* vous rappelle tout ce qu'il faut savoir sur la CEAM :

- demande de carte auprès de votre organisme d'assurance maladie ;
- coût (gratuit) ;

- durée de validité de la carte (2 ans au maximum) et modalités de renouvellement ;
- droits ouverts par la carte ;
- utilisation de la carte ;
- en cas d'oubli (l'assuré doit régler en totalité les frais).

Vous partez dans un autre pays

Dans un pays hors EEE et hors Suisse, les soins ne sont pas toujours pris en charge. Vous devez donc vous renseigner au préalable sur les frais médicaux à votre charge en cas de maladie. Certains soins notamment en cas d'hospitalisation peuvent coûter très chers selon les pays. Pour être bien couvert, pensez à souscrire un contrat d'assurance ou d'assistance. *Service-public.fr* vous précise également certains éléments sur les :

- soins reçus à l'étranger (le voyageur qui reçoit des soins à l'étranger doit en général régler ses frais médicaux sur place) ;
- médecins à l'étranger (l'ambassade ou le consulat français du pays visité peut mettre le voyageur malade en relation avec un médecin agréé par ses services).

PHARMACIE DE GARDE

Lorsque vous cherchez une pharmacie de garde, vous n'êtes pas obligés d'appeler le 17 ou d'aller à la gendarmerie :

Vous faites : www.3237.fr sur Internet et vous obtenez la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile en indiquant les critères de recherche (code postal ou ville et le code à recopier).

DROIT À LA CARTE DU COMBATTANT

Contours des zones combattantes

L'article 109 de la loi de finances pour 2014 a eu pour effet d'étendre le bénéfice de la carte du combattant aux militaires justifiant d'un séjour de quatre mois en Algérie entamé avant le 2 juillet 1962 et s'étant prolongé au-delà sans interruption. 11 225 personnes ont pu bénéficier de la carte du combattant dans le cadre de cette mesure.

Enfin, les militaires présents en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 bénéficient d'ores et déjà d'une reconnaissance particulière.

Conformément aux dispositions de l'article D. 331-I du CPMIVG, ils peuvent en effet, sous réserve de justifier des conditions requises, solliciter le titre de reconnaissance de la Nation qui leur ouvre droit au port de la médaille de reconnaissance de la Nation, à la souscription d'une rente mutualiste et les rend ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

AUGMENTATION RETRAITE DES COMBATTANTS

Augmentations pour les titulaires de la Carte du Combattant qui ont atteint l'âge de 65 ans (âge requis pour bénéficier de cette retraite annuelle versée en 2 fois).

La retraite du combattant va augmenter de 4 points d'indice en 2017, en deux fois. Soit 2 points au 1^{er} janvier et 2 points au 1^{er} septembre.

Le point d'indice de pension militaire d'invalidité passe à 14,40 € **rétroactivement** au 1^{er} janvier en 2017.

La retraite des anciens combattants passe à 748,80 € par an.

FAUX COURRIELS PORTANT SUR LA CARTE VITALE

Le site *Service-public.fr* met en garde les internautes contre l'envoi de courriels frauduleux utilisant son logo. Selon le site officiel de l'administration française, la dernière fraude signalée par les internautes concerne un e-mail les invitant à télécharger un formulaire pour obtenir, sous 24 heures, la nouvelle carte vitale V3.

Ces courriels n'émanent pas du portail officiel.

Il s'agit d'une manœuvre frauduleuse visant à inciter les internautes à communiquer leurs coordonnées bancaires.

Service - public ne cherche jamais à recueillir des coordonnées bancaires.

En cas de doute surtout ne pas cliquer sur les liens contenus dans l'e-mail. Service-public.fr mais les supprimer sans les ouvrir.

Brèves Juridiques et Financières

■ PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE

La mise en place du prélèvement à la source prévue au 1^{er} janvier 2018 est reportée au 1^{er} janvier 2019.

■ STATIONNER SUR UN BATEAU DEVANT SON PROPRE GARAGE EST INTERDIT

Ce type de stationnement est qualifié de gênant par le code de la route.

La Cour de cassation a confirmé le fait que garer sa voiture sur le bateau situé devant sa propre maison permettant au véhicule de pénétrer dans la propriété, est interdit.

Donc, sauf indulgence des forces de l'ordre, le propriétaire s'expose à une amende forfaitaire de 35 € (minorée : 22 €, majorée : 75 €), à l'immobilisation et la mise en fourrière de sa voiture.

En cas de verbalisation, il n'a aucune chance d'obtenir l'annulation du PV en stipulant le fait qu'il s'agit de son propre garage.

■ LIVRET A, LDD, LEP : TAUX APPLICABLES JUSQU'À FIN JANVIER 2018 LE TAUX DU LIVRET A RESTE À 0,75 %, AU 1^{er} AOÛT 2017, ALORS QUE L'APPLICATION DE LA NOUVELLE FORMULE DE CALCUL DU TAUX DU LIVRET A AURAIT DÛ LE METTRE À 1 %.

Pas de changement avant le 1^{er} février 2018

Les rendements des autres livrets réglementés ne changent pas non plus. Le Livret Bleu et le Livret de Développement Durable

(LDD) restent fixés à 0,75 %. comme le Livret A.

Le livret d'épargne populaire (LEP) reste à 1,25 %.

■ FUTURS SEUILS D'EXONÉRATION DE LA TAXE D'HABITATION

Le ministre de l'Action et des comptes publics, a présenté les plafonds de revenus permettant aux contribuables de ne pas payer la taxe d'habitation, à partir de 2018.

Le plafond d'exonération totale serait de 43 000 euros de revenu fiscal de référence pour un couple sans enfant.

Pour un célibataire, l'exonération de la taxe d'habitation sera valable à concurrence 30 000 euros de revenus annuels soit 27 000 euros de revenu fiscal de référence, RFR.

Pour un couple sans enfant l'exonération de la taxe d'habitation sera valable à concurrence 48 000 euros de revenus, 43 000 euros de revenu fiscal de référence.

Pour un couple avec un enfant, le seuil sera de 54 000 euros (49 000 euros de RFR. Cette réforme sera progressive à partir de 2018, jusqu'à un dégrèvement total en 2020.

D'après les calculs de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) effectués fin juin 2017, le gain moyen pour les 16,6 millions de ménages concernés par la réforme serait de 325 euros par an et par ménage acquittant actuellement la taxe d'habitation.

■ RENFORCEMENT DE LA FISCALITÉ DES PLANS ÉPARGNE LOGEMENT EN 2018 ET DES ASSURANCES VIE TAXÉS À 30 %

Les intérêts des Plans épargne-logement ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 seront soumis dès la première année à un prélèvement forfaitaire unique de 30 %.

Pour les plans ouverts avant le 1^{er} janvier 2018 les intérêts produits jusqu'à la veille du 12^e anniversaire du PEL resteront exonérés d'impôt sur le revenu,

Les intérêts produits après 12 ans seront également imposés au prélèvement forfaitaire unique de 30%.

Même disposition pour les contrats d'assurance vie au-delà de 150 000 euros nets, pour une personne seule, tous contrats confondus, pour une personne seule et 300 000 euros pour un couple.

Le PFU s'appliquera aux intérêts, aux dividendes et aux plus-values de cession de valeurs mobilières

En-dessous de ces plafonds, pas de changement pour les revenus produits par les versements antérieurs à la réforme, quel que soit leur montant.

■ MODIFIER OU ANNULER UN LEGS : LA MARCHÉ À SUIVRE

Vous pouvez changer vos dernières volontés et revenir sur le legs consenti au profit d'un Organisme Sans But Lucratif (OSBL).

Il est très facile de modifier ou annuler votre legs.

La constitution d'un legs se fait par testament soit olographe (testament écrit, daté et signé de la main du testateur) soit authentique (établi par un notaire par vous en présence de 2 témoins ou d'un second notaire, puis signé par le testateur).

Il est possible de modifier un testament à tout moment et/ou d'en rédiger plusieurs testaments successifs, selon ses propres souhaits.

Annulation

Il faut faire un nouveau testament mentionnant l'annulation de toutes les dispositions prises antérieurement par testament authentique ou olographe.

Modifier un testament

Pour modifier un testament, contacter le notaire pour rédiger les nouvelles dispositions modifiant le testament précédent. Ce document rectificatif porte le nom de « codicille ».

Si vous choisissez de modifier votre testament olographe. Il est conseillé de faire relire **vos** écrits par un notaire.

■ REVALORISATION ANNONCÉE DES RETRAITES

Le montant des retraites du régime général – la retraite de base – devrait être revalorisé de 0,8 % le 1^{er} octobre prochain.

Aucune hausse n'est prévue pour la retraite complémentaire Agirc-Arrco, conformément à un accord de 2015 prévoyant le gel de l'indice pendant trois ans.

Brèves Vie Courante

■ CARTE GRISE : DES DÉMARCHES UNIQUEMENT ACCESSIBLES EN LIGNE DEPUIS LE 2 JUIN 2017

Certaines démarches concernant le certificat d'immatriculation (ex-**carte grise**) d'un véhicule doivent obligatoirement être effectuées en ligne, sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Démarches

- changer le titulaire du certificat (immatriculation d'un véhicule d'occasion en France) ;
- déclarer la vente de sa voiture (déclaration de cession d'un véhicule) ;
- modifier son adresse sur la carte grise.

Ces démarches s'effectuent gratuitement sur le site de l'ANTS.

Autres démarches

Depuis le 2 juin 2017, la demande de dupliquata de carte grise en cas de vol, de perte ou de détérioration de la carte originale s'effectue également en ligne.

Il est possible de suivre en ligne le traitement des demandes de carte grise via le télé-service « Où en est ma carte grise ».

■ SUPPRESSION DES FRAIS D'ITINÉRANCE DANS L'UNION EUROPÉENNE À PARTIR DU 15 JUIN 2017

Publié le 8 juin 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du 15 juin 2017, les Européens n'auront plus de frais d'itinérance à payer quand ils se déplaceront dans l'Union européenne (UE).

Les frais d'itinérance sont les surcoûts que les opérateurs de télécommunications imposent à leurs abonnés lorsqu'ils utilisent leur appareil mobile dans un autre pays de l'UE.

En effet, l'itinérance (en anglais *roaming*) est une fonctionnalité qui permet d'utiliser son téléphone mobile, son *smartphone* ou sa tablette via un opérateur différent de celui auquel on est abonné.

Ainsi, à partir du 15 juin 2017, lorsqu'ils seront en déplacement dans l'UE, les consommateurs (particuliers et entreprises) verront leurs appels, SMS et données mobiles facturés au même tarif que lorsqu'ils se trouvent dans leur pays.

Toutefois, en cas de dépassement des volumes contractuels en itinérance, des frais supplémentaires seront facturés aux consommateurs dans la limite de :

- 3,2 centimes par minute pour les appels ;
- 1 centime par SMS ;
- 7,7€ par gigaoctet pour les données mobiles. Ce tarif diminuera progressivement jusqu'à 2,5€ au 1^{er} janvier 2022.

Les opérateurs peuvent également mettre en place des règles d'utilisation raisonnable visant à plafonner le volume de données mobiles utilisées en roaming en fonction du prix des forfaits et du montant des frais supplémentaires applicables. Par exemple, un opérateur pourra interdire au possesseur d'un forfait 10 Go à 19,99 €/mois d'utiliser plus de 4,32 Go en roaming dans le mois. Au-delà, un surcoût pourra lui être facturé. Ce plafond deviendra plus élevé au fur et à mesure que le prix du gigaoctet baissera.

La suppression des frais d'itinérance intervient en application du règlement européen n° 531/2012 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union, modifié par le règlement 2015/2120 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 établissant des mesures relatives à l'accès à un internet ouvert.

À noter :

Les frais d'itinérance sur les données mobiles seront également supprimés lors de séjours dans les départements et collectivités d'outre-mer. Pour leurs parts, les frais d'itinérance sur les appels et les SMS sont supprimés depuis le 1^{er} mai 2016.

Rappel :

Les appels passés depuis le pays d'origine vers un autre pays de l'UE continuent d'être facturés selon une tarification spécifique, variable selon les opérateurs.

■ CRIT AIR : VIGNETTE POUR LES VOITURES LES MOINS POLLUANTES

Publié le 23 janvier 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

ATTENTION : Pic de pollution ou pas, la vignette Crit'Air, devra être apposée en permanence sur tous les pare-brise des véhicules pénétrant dans les villes qui l'ont déjà adoptée ou les zones à circulation restreinte lors des alertes à la pollution, à savoir Paris et les 69 communes de banlieue proche, Grenoble, Lyon et Villeurbanne.

A venir : Strasbourg, Lille, Bordeaux.

Deux roues, voitures, camions, autocars... Crit'Air doit faciliter l'identification des véhicules les moins polluants par le biais d'une pastille de couleur apposée sur le véhicule et intitulée « certificat qualité de l'air ». Ce système de vignettes est en place depuis le 15 janvier 2017 à Paris, première zone à circulation restreinte (ZCR) de France. Par conséquent, les véhicules les plus polluants

(dits « non classés ») ne peuvent plus rouler dans Paris de 8h à 20h du lundi au vendredi.

Les véhicules sont en effet classés en différentes catégories, en fonction du type de motorisation et de l'âge du véhicule. Les véhicules électriques et les véhicules à hydrogène font partie de la 1^{re} catégorie. Pour en savoir plus sur la question, le ministère en charge de l'Environnement propose en ligne un simulateur permettant de connaître la classe environnementale de votre véhicule.

Un certificat qualité de l'air, pour quoi faire ?

Les véhicules possédant une pastille bénéficient d'autorisation particulière de circulation, en fonction de la couleur de la pastille pour :

- circuler dans les ZCR ;
- obtenir des conditions de circulation privilégiée en cas de pic de pollution.

À noter :

Les véhicules portant une carte de stationnement pour personnes handicapées ne sont pas concernés par les restrictions de circulation.

Comment le commander ?

Le site de commande des certificats qualité de l'air (ou « pastilles de couleur ») est ouvert depuis le 1^{er} juillet 2016 à l'adresse www.certificat-air.gouv.fr. L'obtention de ce certificat implique de payer une redevance de 3,70 € auxquels s'ajoute le montant de l'acheminement par voie postale (ce qui correspond à un montant total de 4,18 €).

À noter :

Une procédure de demande par voie écrite et de paiement par chèque bancaire ou postal est désormais opérationnelle. Une fois complété avec le chèque établi à l'ordre de l'« Imprimerie Nationale SA », le document de demande de certificat qualité de l'air [null - 151,95 Ko] doit être envoyé par voie postale à l'adresse suivante :

Service de délivrance des Certificats Qualité de l'Air - BP 50637 - 59506 Douai Cedex

■ LA SNCF REMBOURSE ENTRE 25 ET 75 % DU PRIX DU BILLET, SELON LA DURÉE DU RETARD

Depuis le 1^{er} décembre 2016 au-delà de 30 minutes de retard, la SNCF indemnise les voyageurs des trains TGV ou Intercités. Le montant de la compensation allouée varie de 25 à 75 % du prix d'achat du billet (les TER ne sont pas concernés), dans le cadre de la garantie.

Pour les Intercités 100 % Éco, la G30 ne s'applique qu'à partir de 1 heure de retard.

• Remboursement : en ligne ou par courrier
Les personnes ayant acheté un billet avec une réservation peuvent demander leur compensation directement en ligne. La SNCF doit répondre dans les 5 jours.

Les personnes ayant acheté un billet sans réservation, doivent faire la demande par courrier, en téléchargeant le formulaire G30 ou sur papier libre en indiquant la référence à 6 lettres figurant sur le billet, la date du voyage, le numéro de train, les noms et prénom du client ainsi que son courriel (ou coordonnées postales) et en joignant le billet et le bulletin de retard original qui précise le train emprunté.

Transmettre la demande G30 par courrier à Service G30 SNCF - CS 69150 - 14949 CAEN Cedex 9.

- Montant de l'indemnisation : 25 à 75 % ;
- 25 % du prix du billet pour 30 minutes à 2 heures de retard,
- 50 % pour 2 à 3 heures et 75 % au-delà de 3 heures.

La compensation obligatoirement en bon d'achat pour les retards allant jusqu'à 1 heure, et par virement - si les coordonnées bancaires (BIC-IBAN) sont fournies lors de la demande – ou en points/minoration de forfait selon le statut du client (ex.: programme Voyageur), pour les retards d'une durée supérieure.

Le client peut faire sa demande en ligne dès l'arrivée en gare et pendant les 60 jours qui suivent.

■ PISCINES PRIVÉES

Les propriétaires de **piscines** enterrées ou semi-enterrées doivent les équiper de l'un des dispositifs de sécurité suivants :

une barrière de protection (norme NF P90-306), une alarme sonore (norme NF P90-307), un volet roulant automatique (norme NF P90-308) ou un abri (norme NF P90-309) entièrement et convenablement fermé.

En cas de non-respect de cette obligation, ils encourent une amende de 45 000 € (CCH, article L 152-12).

Par contre les piscines hors-sol, gonflables ou démontables, ne sont pas soumises à un dispositif de sécurité spécifique et obligatoire.

■ COÛT D'UN DÉPANNAGE SUR AUTOROUTE ET ROUTE EXPRESS 124,83 € À COMPTER DU 6 SEPTEMBRE 2017

Sur les autoroutes et les routes express munies d'un dispositif d'appel d'urgence, le

prix forfaitaire de dépannage par un garagiste agréé est fixé à 124,83 € TTC.

En cas de remorquage si nécessaire, le prix est majoré à 154,36 € TTC.

Ces prix concernent les véhicules légers d'un poids total autorisé en charge inférieur à 3,5 tonnes.

Ils couvrent le déplacement du véhicule d'intervention, la réparation sur place (hors prix des pièces), ou le remorquage et le transport du véhicule au garage du véhicule d'intervention ou, à la demande de l'automobiliste, en un lieu situé à moins de 5 km de la sortie de l'autoroute ou de la voie express.

Ces tarifs sont majorés de 50 % pour les interventions se déroulant entre 18 h et 8 h et, à toutes heures, les samedi, dimanche et jours fériés.



LA MÉDECIN GÉNÉRAL DES ARMÉES MARYLINE GYGAX GÉNÉRO A PRIS LE 11 SEPTEMBRE 2017, SES FONCTIONS DE DIRECTRICE CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Médecin militaire en base aérienne puis en hôpital, elle a développé ses compétences managériales dans un parcours qui l'a conduit aux plus hauts postes de directions du Service de santé des armées (directrice adjointe de l'Hôpital d'instruction des armées (HIA) du Val-de-Grâce, directrice de l'HIA Bégin, adjointe au directeur central). Elle inscrit son projet dans la continuité de mise en œuvre de la transformation du Service de santé des armées, qui vise à maintenir l'excellence opérationnelle de celui-ci en concentrant ses capacités sur les besoins médicaux des forces armées et en participant au système public de santé.

Elle consacre sa première journée aux opérations et aux blessés du service. Elle va ainsi faire un point sur les opérations en cours avec l'état-major opérationnel santé (EMO Santé). Elle se rendra également au chevet des blessés du service actuellement hospitalisés à l'HIA Percy pour leur témoigner son soutien et les assurer de la présence du SSA à leurs côtés bien au-delà de la prise en charge médicale.





NAPOLÉON ET DE GAULLE

Par Patrice GUENIFFEY

Les deux figures de proue de l'histoire de France au prisme du meilleur historien français actuel.

Héros préférés des Français, Napoléon Bonaparte et Charles de Gaulle incarnent la figure du sauveur. Si beaucoup les sépare, à commencer par le siècle où ils vécurent, ils ont en commun d'avoir élevé notre patrie au-dessus d'elle-même, dans une quête de la grandeur nourrie d'une certaine idée de sa mission et de sa vocation à éclairer le monde.

Dans cet essai historique puissant, porté par une plume rare, Patrice Gueniffey croise leur existence et interroge leur destin, ouvrant des pistes fécondes sur leur personnalité et leur œuvre.

A travers les métamorphoses de leurs Mémoires, l'auteur ausculte enfin la France, celle d'hier et surtout d'aujourd'hui, hantée comme jamais par son histoire dans l'espoir de répondre à ses doutes et exorciser son malheur. Un livre magistral et qui fera date.

Professeur à l'EHESS, Patrice Gueniffey a notamment publié *Le nombre et la raison* (1993), *La politique de la Terreur, Essai sur la violence révolutionnaire* (2000). Son ouvrage *Le 18 Brumaire, L'épilogue de la Révolution française* (2008) a été salué par la critique.

Il a depuis dirigé les meilleurs historiens dans l'ouvrage collectif *Les derniers jours des rois* (2014).

Editions Perrin, un département d'Édi8 - 12, avenue d'Italie - 75627 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 44 16 09 00.



L'AMIRAL GEORGES THIERRY D'ARGENLIEU

Par Thomas Vaisset

L'amiral Georges Thierry d'Argenlieu est entré dans l'histoire sous les traits du « carme naval ». Incarnation à l'eau salée de l'alliance du sabre et du goupillon, il aurait déclenché la guerre d'Indochine en torpillant les efforts du général Leclerc en faveur d'une solution négociée avec Hô Chi Minh. Pourtant, la vie de ce très proche du général de Gaulle ne saurait se résumer à la légende noire d'un moine-soldat. L'homme

est un marin qui a connu l'expérience de la Grande Guerre, un catholique intransigeant, un temps séduit par les thèses de l'Action française, résistant de la première heure, aux avant-postes de la France Libre ; la Seconde Guerre mondiale s'apparente pour lui à une croisade contre le nazisme et Vichy.

Cette biographie, fondée sur des riches archives publiques et privées dont beaucoup sont inédites, est à la croisée de l'histoire navale, religieuse, politique et coloniale. Elle entend retrouver l'unité d'un homme et l'intransigeance d'une vie, sans éluder les interrogations soulevées par ce parcours singulier et controversé.

Thomas VAISSET, agrégé et docteur en histoire, résidant à Paris, il est chargé de recherche au Service historique de la Défense. La thèse dont est tiré cet ouvrage a été récompensée à plusieurs reprises en 2015. Elle a reçu le prix d'histoire militaire du ministère de la Défense, le prix Daveluy, remis par le chef d'état-major de la Marine, et le prix Jean Sainteny décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

Editions BELIN - 170 bis Boulevard du Montparnasse - 75014 Paris - Téléphone : 01 55 42 84 00.

ATLAS DES GUERRES À VENIR

Par Philippe FABRY

Cet atlas montre les lignes de force des grands conflits à venir, et utilise les schémas historiques pour déterminer quelles seront les zones affectées, dans quelle ampleur et selon quelles modalités. A travers une cinquantaine de cartes amplement commentées, il projette les changements géopolitiques qui affecteront le monde d'aujourd'hui dans les trois grandes régions qui seront touchées par les guerres à venir : l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient. Une dernière partie est consacrée au rôle central des États-Unis dans l'ensemble de ces conflits et à la position américaine dans l'ordre mondial qui en résultera. Dans un monde dont l'avenir paraît de plus en plus incertain à mesure que l'ordre mondial américain post-URSS s'estompe et laisse émerger de fortes tensions régionales, l'Atlas des guerres à venir vient éclaircir notre vision en présentant le champ restreint des possibles.

Philippe Fabry, né en 1984, est historien du droit, des institutions et des idées politiques. Il a enseigné à l'Université Toulouse I Capitole. Fêru d'histoire romaine, historien et juriste, il s'intéresse particulièrement à la théorie du droit naturel, de l'École de Salamanque à l'École autrichienne, et à la place de la liberté dans l'histoire des civilisations. Il contribue au site d'information Contrepoints. Il cherche dans ses œuvres à trouver des parallèles entre l'Antiquité (grecque et romaine) et notre époque, invoquant des « lois de l'histoire » qui lui permettent des anticipations, au risque d'anachronismes et d'extrapolations hardies.

Editions Jean-Cyrille Godefroy - 12 rue Chabanaise - 75002 Paris - Tél. : 01 42 61 17 03

E-mail : livres.editionsjcgodefroy.fr - web : www.editionsjcgodefroy.fr



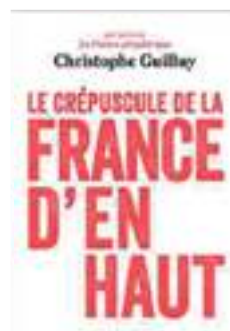
LE CRÉPUSCULE DE LA FRANCE D'EN HAUT

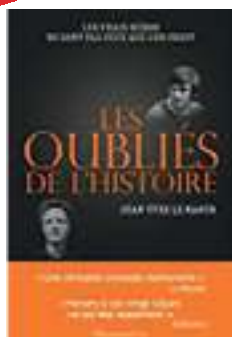
Par Christophe GUILLUY

La bourgeoisie triomphante du XIX^e siècle a disparu. Ses petits-enfants se fondent désormais dans le décor d'anciens quartiers populaires, célèbrent la mixité sociale et le respect de l'Autre. Finis les Rougon-Macquart, bienvenue chez les hipsters... Bénéficiaire des bienfaits de la mondialisation, cette nouvelle bourgeoisie en oublie jusqu'à l'existence d'une France d'en bas, boutée hors des nouvelles citadelles que sont devenues les métropoles. Pendant ce temps, dans la France périphérique, les classes populaires coupent les ponts avec la classe politique, les syndicats et les médias. Leurs nouvelles solidarités, leur souverainisme n'intéressent personne. Le grand marronnage des classes populaires, comme avant elles celui des esclaves qui fuyaient les plantations, a commencé. On croyait la lutte des classes enterrée, voici son grand retour...

Christophe Guilluy, né le 14 octobre 1964, est un géographe français, consultant pour les collectivités territoriales et gérant de Maps Productions, une société de marketing.

Editions Flammarion - 87, quai Panhard-et-Levassor - 75647 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 40 51 31 00.





LES OUBLIÉS DE L'HISTOIRE

Jean-Yves Le NAOUR

« Si l'Histoire n'a retenu que les exploits du chasseur, c'est parce que le lion n'a pas d'historiens », écrit Jean-Yves Le Naour. À côté des grandes figures de proue, des êtres ordinaires ont eux aussi « fait » l'Histoire. Les destins des « oubliés » choisis ici éclairent d'un jour nouveau la vie politique ou sociale du XX^e siècle : la résistance allemande au nazisme à travers le portrait de Sylvain Rubinstein; le combat pour le suffrage féminin dans l'entre-deux-guerres par Louise Weiss ; la prise

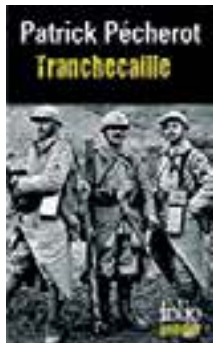
de conscience écologique incarnée par René Dumont, la révolte des prostituées emmenée par Grisélidis Réal ou encore la fronde du torero Monolete sous le franquisme...

Souvent au péril de leur vie, ils ont défendu la liberté à l'instar du prêtre polonais Jerzy Popieluszko ou de l'Irlandais Bobby Sands, et furent parfois les révélateurs d'une époque dans ses excès : le dopage avoué par le coureur cycliste Tom Simpson, le star-system pour le footballeur George Best

Ainsi, Les Oubliés de l'Histoire racontent-ils une autre histoire, incarnée et empathique, familière et ignorée, mais tellement plus humaine.

Jean-Yves Le Naour est docteur en histoire, spécialiste de la Première Guerre mondiale et de l'entre-deux-guerres. Son ouvrage Le Soldat inconnu vivant a été traduit en anglais, en coréen et en suédois ; il a fait l'objet d'une adaptation documentaire pour la télévision par Joël Calmettes et au théâtre en Grande-Bretagne à l'initiative de Sébastien Armesto. Il fait très régulièrement des conférences sur la Première Guerre mondiale dans certains collèges de France.

Éditions Flammarion - 87, quai Panhard-et-Levassor - 75647 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 40 51 31 00.



TRANCHEAILLE

Patrick Pécherot

Chemin des Dames, 1917, l'offensive du général Nivelle tourne à l'hécatombe. Dans l'enfer des combats, un conseil de guerre s'apprête à juger le soldat Jonas, accusé d'avoir assassiné son lieutenant. Devant l'officier chargé de le défendre défilent, comme des fantômes, les témoins harassés d'un drame qui les dépasse. Coupable ? Innocent ? Jonas est-il un simulateur ou un esprit simple ? Le capitaine Duparc n'a que quelques jours pour établir la vérité. Et découvrir qui est réellement celui que ses camarades ont surnommé Trancheaille.

Éditions Gallimard - 5 rue Gaston-Gallimard - 75328 Paris Cedex 07 France - Tél. : +33 (0)1.49.54.42.00

ENTRE MES HOMMES ET MES CHEFS

Journal d'un lieutenant au Mali

Sébastien TENCHENI

Officier français sorti de l'EMIA (Ecole Militaire Interarmes) en 2012, le LTN Tencheni choisit l'Escadron d'Eclairage et d'Investigation de la 2e Brigade Blindée au sein du 12^e Régiment de Cuirassiers à Olivet (45) comme affectation en 2013 en tant que chef de peloton.

Déployé au Mali de mai à septembre 2014 avec son peloton, ses hommes, au sein de son escadron, il nous livre au jour le jour son ressenti sur ce théâtre exigeant, ses réflexions sur ses hommes, sur son unité, sur l'institution militaire et sur son pays, la France, avec ses yeux de jeune lieutenant, fraîchement sorti d'école de formation.

Il nous parle également de ce pays dans lequel l'Armée française a brillamment repoussé une attaque islamiste, étonnant la communauté internationale par sa rapidité d'exécution et sa parfaite réussite de la mission. Elle cherche maintenant à stabiliser une vaste région, assurant ainsi la sécurité de tout le continent européen à elle seule dans cette zone désertique.

Ayant toujours eu l'intention d'être militaire, le LTN Tencheni, après de très belles années passées au Prytanée National Militaire de La Flèche, s'engage à l'ENSOA (Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active) à Saint-Maixent-l'Ecole en 2006. Choissant le 2^e Régiment de Hussards à sa sortie d'école, il y passera trois années en tant que maréchal des logis. Réussissant le concours pour l'EMIA en 2010, il s'y forme pendant deux ans pour sortir lieutenant en 2012 et choisir l'Arme Blindée Cavalerie. De 2012 à 2013, il se forme à Saumur à l'Ecole de Cavalerie en tant que chef de peloton d'éclairage et d'investigation. Il en sort été 2013 et se prépare pendant un an avec son escadron à partir au Mali sur l'opération Serval.

Editions LAVAUZELLE - B.P. 8 - 87350 PANAZOL.



LES HARLEM HELLFIGHTERS

Bande dessinée

Max Brooks - illustré par Caanan White

« Harlem Hellfighters », tel est le nom qui fut donné aux soldats noirs américains du 369^e régiment d'infanterie. C'est en raison de leur courage que les Allemands les surnommèrent les « combattants de l'enfer ». Décorés par la France pour leur bravoure, ces newyorkais furent ignorés par leur pays et leur héroïsme fut bientôt oublié... jusqu'à ce que Max Brooks fasse revivre leur histoire dans cette stupéfiante bande dessinée dont les droits d'adaptation au cinéma ont été rachetés par Will Smith.

Éditions Pierre de Tailac

Diffusé par Cap Diffusion : Catherine Latarse - Cap Diffusion - 13 rue du Breil - CS 26339 - 35063 Rennes Cedex
Email : clatarse@capdiffusion.fr - Tél. : 02 99 32 58 76



COURRIER DES GROUPEMENTS

GROUPEMENT DES CHARENTES

Le 31 mai 2017, le groupement Charente de l'ANOCR a participé à sa sortie annuelle de cohésion au cimetière de Bardines à Angoulême.

Site étrange, direz-vous ? Mais quelle découverte !

Décidé et aménagé sur 13 hectares à la demande de Napoléon Bonaparte au tout début du XIX^e siècle, c'est certainement un des plus beaux cimetières de Charente.

Il offre aux visiteurs un lieu exceptionnel de l'histoire de la vie politique, économique, artistique ou militaire de la ville.

On peut y voir les tombes du chevalier de la Tranchade, maire d'Angoulême de 1830 à 1848, celle du général de Bourgon tombé sous les baricades en juin 1848.

On peut également admirer les tombes des grands industriels de la ville qui ont connu un essor remarquable grâce aux papeteries de Saint-

Cybard, La Couronne ou Nersac. C'est ainsi que l'on peut admirer le caveau de la famille Lacroix qui a installé la première machine à papier à Saint-Cybard.

Mais la chapelle la plus émouvante est celle de la famille Weiller dont il faut avoir la clé pour admirer la sculpture grandeur nature, en marbre blanc, exécutée par Raoul Verlet. Elle fit scandale en 1883 car elle montre deux époux enlacés dans un lit défait. C'est l'industriel Lazare Weiller qui l'a commandée en mémoire de sa femme dont il était éperdument amoureux, morte à 21 ans.

Un très chaud soleil était au rendez-vous, nous avons parcouru les allées de ce lieu de recueillement comme si nous étions dans un site antique entièrement minéral car depuis la tempête de décembre 1999, plus aucun arbre n'existe sur ce vaste espace.



Ce dénuement lui apporte une grandeur supplémentaire.

Beaucoup ont émis le désir d'y revenir car la magie de ce lieu mérite qu'on s'y attarde davantage.

La visite s'est terminée au bord de la Charente dans un agréable restaurant où chacun a pu évoquer bon nombre de souvenirs.

Merci au Lieutenant-colonel Alain Lépine, organisateur de cette sortie autant inattendue que passionnante.

*Officier en Chef de 1^{re} Classe
Josiane GREGOIRE*

GROUPEMENT DU GERS

L'année a commencé par la traditionnelle cérémonie des vœux des associations patriotiques, de civisme et de mémoire dont l'ANOCR 32 fait partie. Le Président, le Lcl Jean-Claude BAURENS y a participé le 23 janvier 2017 en présence d'une quinzaine d'adhérents de l'ANOCR.

Le Président et son épouse Brigitte chargée de la solidarité au sein du groupement ont participé à L'Assemblée Générale nationale à Paris les 5 et 6 avril 2017 et participé activement aux commissions et au ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe.

Le 29 avril 2017 s'est tenue à Auch l'Assemblée Générale du Groupement qui n'a mal-



heureusement réuni qu'une dizaine d'adhérents. Après la présentation des rapports traditionnels, le président a terminé cette A.G. par une présentation de la future Garde Nationale à partir des informations reçues lors de l'Assemblée Générale de l'ANOCR nationale. Un repas convivial a clôturé cette journée instructive et fraternelle.

Le 20 juin 2017, dans les salons de la Préfecture du Gers, le Président du Groupement a remis un prix (1 chèque de 100 € et un livre sur la Résistance) à Mademoiselle Justine VALDEMAIRE, élève du lycée de Nogaro, dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation. En effet, le Groupement du Gers est impliqué avec d'autres organismes et associations (ONAC, Comité Gersois des Anciens Combattants, ONM,...) pour récompenser les lauréats des collèges et lycées participant individuellement et/ou collectivement à ce concours.

La municipalité et le Comité du Souvenir Français de l'Isle-Jourdain (Gers) ayant lancé une opération pour la réalisation d'un square et d'une stèle à la mémoire de 5 Compagnons de la Libération gersois, le Groupement du Gers a décidé de s'associer à cette initiative. Le 10 février 2017, le Président a adressé un chèque de 100 euros pour contribuer à une opération correspondant aux valeurs de Devoir de Mémoire et de reconnaissance des sacrifices au service du pays. Le 20 août 2017, lors de la commémoration des combats du 20 août 1944 où le

Bataillon de l'Armagnac et le Corps Franc Pommiès ont libéré le Gers, le square et la stèle ont été inaugurés. Lors des discours, le nom du Groupement du Gers a été cité en qualité d'association donatrice.

Une prochaine activité consistera le 27 septembre 2017 en une sortie culturelle et touristique en autocar pour visiter le musée des Parachutistes à Pau et celui des Hussards à Tarbes. Cette sortie, organisée par l'ANOCR 32 sera ouverte aux membres de l'Ordre National du Mérite, de la SMLH, des Palmes Académiques et de l'AOR du Gers. Notre Groupement est un petit Groupement (40 adhérents au 1^{er} janvier 2017) mais souhaite persévérer à satisfaire ses adhérents et à les réunir pour renforcer la cohésion. Notre Bulletin annuel et notre site participent à cette motivation.

Lcl (h) Jean-Claude BAURENS
Président du Groupement
du Gers



GROUPEMENT DE VENDÉE

L'assemblée départementale annuelle s'est déroulée comme habituellement à la salle de l'UNC de Vendée, le 16 mai dernier. Avec les épouses et les quelques veuves du groupement, nous étions près de soixante. Cependant, plusieurs camarades s'étaient excusés, tout en comprenant les raisons de leurs absences.

Les invitations de personnalités, représentantes de l'Etat, élus, ou camarades d'active n'ont pas été honorées pour raison de réserve électorale. Cependant nous avons apprécié la présence de nos camarades Présidents de départements voisins : le **Colonel Martineaud** de la Charente-Maritime et le **Lt-colonel Clavier** de la Loire-Atlantique. C'est toujours un plaisir de les accueillir et de partager leur expérience, car nous en tirons des richesses pour conduire nos groupements respectifs.

Nous remercions de sa présence le Président départemental de l'UNC de Vendée également Président du Comité d'Entente des associations patriotiques : **M. Michel LEBOEUF**, lequel met à notre disposition les locaux des Anciens combattants vendéens.

Le déroulement du programme a été lancé d'une manière particulière en présentant le travail d'un

adhérent : un superbe diaporama sur l'événement phare du département - fin 2016 et début 2017 - **le Vendée globe**, sous son aspect populaire et spectaculaire, de renommée mondiale, une épreuve sportive avec ses échecs et ses réussites performantes et glorieuses. Bravo et merci au photographe/réalisateur : le **Général Decubber** !

Puis, retour au déroulement ordinaire. Le président accueillait les nouveaux adhérents : **Lt-col Dulcey, Col Folliot, Col Barbie de Preaudeau, Lt-col Argouarch, Lt-Colonel Larrans ainsi que trois dames veuves M^{me} Larnaud, M^{me} Hamel, et M^{me} Gourment.**

Bienvenue à toutes et à tous au groupement vendéen !

Suivait le moment de tristesse et d'émotion, en pensant à nos camarades disparus depuis l'AG 2016. Le groupement a été particulièrement éprouvé, au début 2017, par quatre décès, en seulement un mois et demi. Une minute de silence a été respectée à la mémoire des décédés, **du Cdt Duclau, du Cne Fortin, de M^{me} Trichet, du Colonel Raimbault, du Lt/colonel Bohineust du Colonel Chagneau et du Colonel Prouteau, figure du département.**

Le président poursuivait en rendant compte de la dernière assemblée générale à Paris, en évoquant les principaux points : la représentati-

on de notre association en interne comme en externe avec la prérogative d'avoir un représentant des retraités de l'ANOCR au CSFM, la solidarité avec l'aide sociale accessible à nos adhérents et l'action de reconversion soutenue par l'équipe du **général Simon**.

Puis, c'était le fonctionnement du groupement qui était évoqué avec le plaisir d'accueillir au bureau **M^{me} Henry**, veuve du Lt/colonel, (voir photo jointe) laquelle s'engage à aider le président, notamment dans son action auprès des veuves, grâce à sa sensibilité féminine, afin de mieux les comprendre et de mieux les soutenir.

Les actions passées étaient évoquées ainsi que les perspectives pour l'année à venir. Les effectifs du groupement sont un point observé de près. Nous avons pu constater, sur une dizaine d'années, que, malgré les décès et les démissions, la situation reste stable, aux alentours de 120 adhérents. Nous saurions faire mieux, car de nom-





breux officiers retraités résident sur le littoral vendéen et pourraient bien nous rejoindre.

Sur le plan de la trésorerie, le responsable déclare une gestion saine et, remercie les camarades qui prolongent leurs cotisations par des dons, en soutien à l'action sociale. La comptabilité est vérifiée par un membre adhérent : **le colonel commissaire Seuret**, d'une santé délicate qui l'empêche de se joindre à nous lors des AG, mais celui-ci, par ce contrôle, s'implique et participe à l'action du groupement. Merci cher camarade !

Nous soulignons en cette journée, la présence d'une dame : **M^{me} ROY**, ex-conseillère départementale, présidente de la Protection Civile de Vendée qui nous accompagnait, comme souvent, lors de cette réunion. Malheureusement, elle vient de décéder, en ce début juin. Le groupement lui rend hommage, car elle était un soutien à notre association et partageait nos valeurs d'officiers, qu'elle-même appliquait à son association de Protection Civile.

L'ordre du jour épuisé, le président conviait les participants au verre de l'amitié et au partage d'un repas convivial. Tout ça, dans la bonne humeur de cette assemblée avec toujours la présence de notre doyen, 97 ans bientôt : **le colonel Liebert**, ancien de la Campagne d'Italie, 1943/44 (il était à Monte Cassino), satisfait d'être en notre compagnie.

Il faut ajouter, un grand merci aux épouses des membres du bureau qui, avec le sourire, accueillent les participants d'un café/brioche et, à l'issue, servent le verre de l'amitié.

Le rédacteur.

• *PS : Après 10 années de présidence, le Lt-colonel JM RUCHAUD souhaite toujours passer la main et, encore maintenant, poursuit sa recherche d'un jeune camarade adhérent, dynamique, entraîneur... profil existant sûrement de nos jours ! ?*



HOMMAGE À L'ADJUDANT-CHEF STÉPHANE GRENIER DU 13^e RDP MORT POUR LA FRANCE AU LEVANT

Le 23 septembre 2017, au Levant, des actions de combat ont opposé les combattants des forces locales et des membres de Daech. Des tirs ont touché une position depuis laquelle des soldats français conseillaient ces forces locales. Lors de cet accrochage, l'adjudant chef Stéphane

GRENIER appartenant au 13^e régiment de dragons parachutistes a été mortellement blessé.

L'armée de Terre témoigne de sa profonde tristesse et de son indéfectible fraternité avec sa famille et ses proches auxquels elle présente ses condoléances. Elle a une pensée particulière pour l'ensemble de ses frères d'armes et les assure de son soutien.

Ce sous-officier a été tué au service de la France dans l'accomplissement de sa mission. Il a fait montre des plus belles qualités de soldat, de courage et d'abnégation, allant jusqu'au sacrifice de sa vie. Ses camarades poursuivent son combat sur l'ensemble des théâtres d'opération sur lesquels ils sont engagés sur le territoire national comme en opérations extérieures.

Toute l'ANOCR s'incline devant le sacrifice de ce soldat et rend hommage à ces combattants de l'ombre. Et prend part à la tristesse des siens.

NÉCROLOGIE

03. Allier. Commandant Jean-Claude **Roussat**, le 22 juin 2017.

06. Alpes-Maritimes. M^{me} Henriette **Caylus**, veuve du colonel, le 1^{er} août 2017. M^{me} Joceline **L'Hostellier**, veuve du sous-lieutenant, le 5 août 2017. Lieutenant-colonel Marcel **Kerguelen**, le 5 août 2017. Capitaine pierre **Sol**, le 7 septembre 2017.

13. (04.05.20.84) Groupement interdépartemental de Marseille. M^{me} Paulette **Boil**, veuve du colonel, le 9 avril 2017. Colonel Michel **Castex**, le 19 avril 2017.

16. Charente. M^{me} Janine **Lacroix**, veuve du capitaine, le 11 décembre 2016. M^{me} **Barraud de Lagerie**, épouse du capitaine, le 7 mars 2017. Lieutenant-colonel Jean-Pierre **Merle**, le 29 mars 2017. Commandant Maurice **Barreau**, le 19 mai 2017.

17. Charente-Maritime. Commandant Roger **Gagneux**, le 20 juillet 2017.

18. Cher. Capitaine Joseph **Jaskowiec**, le 1^{er} août 2018. Colonel François **Sonally**, le 12 septembre 2017.

24. Dordogne. Colonel Edgard **Delong**, le 17 août 2017.

25. Franche-Comté (25-90-39-70). Lieutenant-colonel Maurice **Heitz**, le 24 juin 2017. Lieutenant-colonel Henri **Menegoz**, le 9 juin 2017. Colonel Gabriel **Couetoux**, le 14 août 2017. M^{me} Céline **Godrie**, veuve du lieutenant-colonel, le 17 avril 2017. Lieutenant-colonel Maurice **Jobez**, le 20 septembre 2017. Comman-

dant Jean **Barbier**, le 5 août 2016 (info tardive).

29. Finistère. Général de brigade André **Tymen**, le 10 février 2017. Officier en chef de 2^e cl Henri **Lourgouiloux**, le 10 mai 2017. Officier en chef de 2^e cl Jean **Quintin**, le 20 juillet 2017. Capitaine de frégate Abel **Abadie**, le 31 juillet 2017. M^{me} Geneviève **Le Roux**, veuve, du lieutenant-colonel, le 31 août 2017.

30. Gard. Capitaine Armand **Comte**, le 16 septembre 2017.

32. Gers. Chef d'escadron Marc **Riou**, le 13 août 2017.

35. Ille-et-Vilaine M^{me} Denise **Bodenan**, épouse du commandant le 31 mai 2016. Lieutenant-colonel Guy **Dabadie**, le 13 juillet 2017.

36/23. Indre et Creuse. M^{me} Yvette **Traineau** épouse du commandant, le 18 août 2017.

49. Maine-et-Loire. Général Pierre **Retur**, le 15 juin 2017. Lieutenant-colonel Raymond **Avalle**, le 6 mai 2017. Capitaine Pierre **Haguet**, le 29 décembre 2016. Lieutenant-colonel Joseph **Dardonville**, le 29 janvier 2017. M^{me} Simone **Deshais**, veuve du lieutenant-colonel, le 1^{er} janvier 2017.

59. Nord-Pas-de-Calais/Somme. Lieutenant-colonel Pierre **Fournier**, le 10 juin 2017.

63. Puy-de-Dôme. Colonel René **Cajat**, le 30 juillet 2017.

65. Hautes-Pyrénées. M^{me} Marie-Louise **Fournier**, veuve du lieutenant-colonel, le 9 août 2017. M^{me} Yolande **Coumetou**, veuve du colo-

nel, le 21 août. M^{me} Lise-Marie **Ader**, le 24 août 2017.

64/40. Basco-landais Colonel Michel **Laniez**, en septembre 2017.

66 Pyrénées-Orientales. Lieutenant-colonel Roger **Leduc**, le 29 juillet 2017. Lieutenant-colonel Michel **Gaud**, le 7 août 2017. Médecin en chef Jacques **Gouzy**, le 13 août 2017.

69. Lyonnais. Colonel Maurice **Courtois**, le 31 mai 2017. M^{me} Marie-Joséphine **Gueritte**, veuve du colonel, le 10 juin 2017. M^{me} Yvonne **Vittori**, veuve du général, le 30 juillet 2017. Médecin en chef Claude **Martin**, le 12 novembre 2016. Colonel Guy **Pouvreau**, le 2 août 2017.

75. Paris/IDF. Commandant Serge **Fantinel**, le 6 mars 2017. M^{me} Monique **Faivre**, épouse du général, le 1^{er} décembre 2016. Général de brigade **Gilli**, le 2 avril 2017.

73-38. Savoie/Isère. M^{me} Guillemette **de la Rupelle**, veuve du colonel le 21 juin 2017.

83. Var. M^{me} Colette **Danet**, épouse du général, le 14 juin 2017. Commissaire colonel Robert **Costes**, le 30 juin 2017. M^{me} Odette **Jolivet**, épouse du colonel, le 4 juillet 2017. M^{me} Andrée **Pucheu**, veuve du commandant, le 20 août 2017. M^{me} Suzanne **Quatrefages**, épouse du commissaire colonel, le 25 août 2017.

86. Vienne. Commandant Henri **Parat**, le 7 juin 2017. M^{me} Françoise **Moreau**, veuve du capitaine, le 29 août 2017.

Une mutuelle santé simple et efficace sans condition

MUTUELLE SANTÉ OUVERTE À TOUS

Découvrez nos offres:

- complémentaire santé;
- article L.115, ONAC;
- 100% Sécurité sociale;
- surcomplémentaire;
- cristallisation des cotisations⁽¹⁾...

Nouveaux contrats: «OBLIGATIONS EMPLOYEURS»



Nos partenaires:

ADO: www.entraide-defense.fr

Terre Fraternité : www.terre-fraternité.fr

ASAF: www.asaf.asso.fr

CONTACTEZ-NOUS:

MUTUELLE SANTE DE L'UNC

5 rue du Havre -75008 PARIS

Tél: 01.43.87.43.65

mutuelle.unc@wanadoo.fr

www.mutuelle-unc.fr



Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

ANOCR

Nom :

Régime Général : ☐ Régime Local (Alsace-Moselle) ☐

Prénoms :

Situation de famille :

Adresse :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total ☐ 100 % partiel ☐

C.P. : Ville :

Article L.115 ☐ oui ☐ non ☐

Ressortissant ONAC ☐ oui ☐ non ☐

Etes-vous titulaire d'une mutuelle ? ☐ oui ☐ non ☐

Fixe

Mobile

Email

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.

Conformément à la Loi «informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.

(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle régie par le livre II - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substituée auprès de MIE

Le Colonel Fred Moore



Fils d'un officier de la Royal Navy, commerçant à Amiens en 1921 et naturalisé français en 1926, Fred Moore fait ses études secondaires au lycée d'État de garçons d'Amiens puis à l'École nationale d'optique de Morez dans le Jura.

En mai 1940, il s'engage comme volontaire dans le bataillon 117 de l'armée de l'air française. Ne pouvant rejoindre son unité pendant la débâcle, il retrouve sa famille à Brest, où il s'embarque pour l'Angleterre le 19 juin, avant de s'engager dans les Forces françaises libres le 1^{er} juillet.

Il prend part à l'expédition de Dakar en septembre 1940, puis est affecté à Beyrouth le 14 juillet 1941 et dans les spahis marocains le 1^{er} septembre à Damas. En avril 1942, il passe en Égypte et participe à toutes les campagnes d'Égypte et de Libye.

En 1943, à la tête de son peloton, au combat de l'oued Gragour en Tunisie, il stoppe les blindés ennemis à deux reprises permettant au gros des troupes alliées d'intervenir. En avril 1943, il participe aux combats autour du Djebel Fadeloun avec les forces du général Leclerc.

Le 10 avril 1944, avec la 2^e DB, il quitte Oran pour l'Angleterre et débarque à Grandcamp le 2 août suivant. Lors de la libération de Paris, il prend part à la prise de l'École militaire puis à celle du Bourget le 27 août. Il combat dans les Vosges et en Alsace et participe à la libération de Strasbourg.

En 1945, il participe enfin aux combats de La Rochelle et aux derniers combats en Allemagne.

Démobilisé, Fred Moore rentre à Amiens et exerce sa profession d'opticien.

HOMME POLITIQUE

En 1958, au retour au pouvoir du général de Gaulle, il se présente aux élections législatives sous l'étiquette UNR-UDT et est élu député de la première circonscription de la Somme à la faveur d'une triangulaire, mais est battu en 1962 par le communiste René Lamps.

Il est conseiller technique du ministre de l'industrie de 1962 à 1964, puis membre du Conseil économique et social de 1964 à 1966. En juin 1968, victime d'une violente agression alors qu'il fait campagne à Amiens, il est sauvé par « l'intervention de sa femme ». Il met fin à sa carrière politique en 1969.

ADMINISTRATEUR

Vice-président national de l'Ordre des opticiens, délégué général du Syndicat général de l'optique française et de son équivalent à l'échelon européen, l'Eurom de 1977 à 1982, Fred Moore est aussi président-directeur général de la Société industrielle de développement électronique et nucléaire et administrateur de diverses sociétés de 1969 à 1974.

L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

Le 12 octobre 2011, Fred Moore est nommé chancelier de l'ordre de la Libération dont il est le dernier titulaire. Le 16 novembre 2012, il prend le titre de délégué national du Conseil national des communes « Compagnon de la Libération », qui succède au Conseil de l'Ordre et qui regroupe les cinq communes de Grenoble, Île-de-Sein, Nantes, Paris et Vassieux-en-Vercors. Il en démissionne en janvier 2017. En mai 2017, il est nommé chancelier d'honneur.

ŒUVRE

« *Toujours Français libre !* »

Il s'éteint le 16 septembre 2017 à Paris à l'âge de 97 ans.

Fred Moore est inhumé au cimetière du Père Lachaise, le 22 septembre 2017.

Après sa mort, dix compagnons de la Libération sont encore en vie.

DÉCORATIONS

- Grand-croix de la Légion d'honneur - décret du 31 décembre 2012
- Compagnon de la Libération - décret du 17 novembre 1945
- Officier des Palmes académiques
- Croix de guerre 1939-1945
- Médaille des évadés
- Croix du combattant volontaire de la guerre de 1939-1945
- Croix du combattant volontaire de la résistance
- Médaille coloniale avec agrafes « Libye », « Tunisie »
- Médaille des services militaires volontaires
- Médaille commémorative des services volontaires dans la France libre
- Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord
- Presidential Unit Citation (États-Unis)
- Officier du Nichan Iftikhar (Tunisie)

Marie, membre du club
de bridge de Toulon

Profitez des tarifs groupe IGESA

Adhérent de l'UNSOR, vous pouvez bénéficier de tarifs groupe avantageux et d'un accompagnement personnalisé. C'est l'occasion de partir entre amis, en famille, avec votre association ou votre club pour qu'eux aussi en profitent !
Seule nécessité : être au moins dix...

Alors faites-le savoir !

De nombreuses destinations

- Agay-Roches Rouges (*Var*)
- Hyères (*Var*)
- St-Georges-de-Didonne (*Charente-Maritime*)
- Quiberon (*Morbihan*) ...

Nous consulter pour d'autres destinations.



Allô Groupes 04 95 55 30 75

04 95 55 30 75